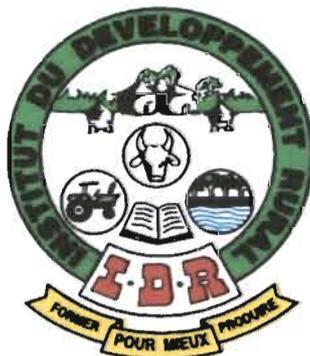


BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET
DE L'INNOVATION (M.E.S.R.S.I)

UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE DE BOBO-DIOULASSO (U.P.B)

INSTITUT DU DÉVELOPPEMENT RURAL (I.D.R)



MÉMOIRE DE FIN DE CYCLE

Présenté en vue de l'obtention du

DIPLÔME D'INGÉNIEUR EN SOCIOLOGIE ET ÉCONOMIE RURALES

THEME :

**ÉTUDE DES PRODUCTIONS AGRICOLES GÉNÉRATRICES DE
REVENUS DE LA FEMME ET DE LEUR IMPACT SUR SES CONDITIONS
DE VIE : CAS DU SESAME ET DU SOJA DANS LA ZONE COTONNIÈRE
DE SAMOROGOUAN.**

Présenté par BOMI Ewamo Evelyne

Maître de stage : M. Gaspard VOGNAN, agroéconomiste au programme coton

Directeur de mémoire : Dr Amadou SIDIBE, enseignant chercheur à l'IDR

N°:..... /SER

Avril 2016

TABLE DES MATIERES

	Pages
TABLE DES MATIERES -----	I
DEDICACE -----	IV
REMERCIEMENTS -----	V
LISTE DES TABLEAUX -----	VI
LISTE DES FIGURES -----	VI
RESUME -----	IX
ABSTRACT -----	X
INTRODUCTION GENERALE -----	1
CADRE DE L'ETUDE -----	4
CHAPITRE 01 : REVUE DE LITTERATURE -----	6
1.1 LA PARTICIPATION DES FEMMES DANS LA PRODUCTION AGRICOLE EN GENERAL -----	6
1.2 LA PLACE DE LA FEMME DANS LES PRODUCTIONS AGRICOLES GENERATRICES DE REVENUS -	7
1.2.1 <i>La femme dans la production du coton</i> -----	7
1.2.1.1 Place de la femme dans la filière du coton conventionnel et transgénique -----	8
1.2.1.2 La place de la femme dans la filière coton biologique -----	9
1.2.2 <i>La femme dans la production du sésame</i> -----	11
1.2.3 <i>La femme dans la production du soja</i> -----	12
1.3 CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA FEMME RURALE DANS L'AGRICULTURE -----	13
CHAPITRE 02 : METHODOLOGIE -----	16
2.1 PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE -----	16
2.1.1 <i>Choix de la zone et du site</i> -----	17
2.2 LA COLLECTE DES DONNEES -----	18
2.2.1 <i>La revue de littérature</i> -----	18
2.2.2 <i>Collecte de données</i> -----	18
2.3. ECHANTILLONNAGE ET TAILLE DE L'ECHANTILLON -----	19
2.4 PARAMETRES ET VARIABLES ETUDIES -----	19
2.5 TRAITEMENTS ET ANALYSES DES DONNEES -----	22

CHAPITRE 03 : PRESENTATION DES RESULTATS ET DISCUSSION	23
3.1 PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE	23
3.1.1 <i>Caractéristiques socio-économiques des femmes enquêtées</i>	23
3.1.2 <i>Principales activités de la femme</i>	24
3.1.3 <i>Système de culture de la femme</i>	25
3.1.4 <i>Productivité et rentabilité des cultures non vivrières de la femme</i>	26
3.1.5 <i>Les revenus monétaires de la femme</i>	26
3.1.5.1 <i>Les biens acquis par la femme</i>	27
3.1.5.2 <i>Revenu agricole de la femme dans la production individuelle de soja ou de sésame et dans le champ collectif de coton.</i>	29
3.1.6 <i>Les principales sources de revenus de la femme</i>	30
3.1.6.1 <i>Les secteurs de production</i>	30
3.1.6.2 <i>Les activités agricoles de la femme</i>	30
3.1.6.3 <i>Contribution du sésame, du soja et du coton dans le revenu agricole de la femme</i>	31
3.1.7 <i>Utilisation du revenu de la femme</i>	32
3.1.7.1 <i>Structure des dépenses de la femme</i>	32
3.1.7.2 <i>Contribution de la femme dans les dépenses familiales</i>	33
3.1.8 <i>Revenu des femmes et seuil de pauvreté des femmes</i>	34
3.1.9 <i>Avis des femmes sur les avantages procurés par le coton, le sésame et le soja</i>	35
3.1.9.1 <i>Avis des femmes sur les avantages procurés par le coton</i>	35
3.1.9.2 <i>Avis des femmes sur les avantages procurés par le sésame et le soja</i>	38
3.1.10 <i>Influence du rang de la femme sur son niveau de richesse et sur son revenu</i>	39
3.1.10.1 <i>Influence du rang de la femme sur le niveau de richesse de la femme.</i>	39
3.1.10.2 <i>Influence du rang de la femme sur les récompenses reçues par les femmes dans les champs collectifs de coton</i>	39
3.1.11 <i>Influence du niveau d'instruction de la femme sur son revenu et son niveau de richesse</i>	40
3.1.12 <i>Influence de l'accès aux équipements du chef d'exploitation par la femme sur le revenu de la femme</i>	41
3.1.13 <i>Relation entre le Revenu total de la femme et la superficie totale du champ individuel de la femme</i>	42
3.1.14 <i>Influence de la superficie totale du champ familial (collectif) sur le revenu total de la femme</i>	43

3.2 DISCUSSIONS-----	45
CONCLUSION GENERALE-----	51
BIBLIOGRAPHIE -----	53
ANNEXES-----	A
ANNEXE 1 : RECUEIL DES PRIX PRODUITS AGRICOLES, ANIMAUX, INTRANTS, BIENS ET SERVICES A	
ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE -----	B

DEDICACE

A

Mes parents : BOMI Kanou et VOGNAN Elisabeth ; ma tante : Mme VOGNAN /SANOGO Fatimata.

Ce mémoire est l'aboutissement de tous vos conseils, bénédictions, soutiens, prières et sacrifices consentis à mon égard.

Puisse Dieu vous garder perpétuellement sous sa protection. Amen !

REMERCIEMENTS

Au cours de notre stage de fin de cycle, des personnes nous ont marqués par leurs soutiens et encouragements multiformes. Nous exprimons donc ici notre reconnaissance à tous ceux qui ont contribué au bon déroulement du stage et à la réalisation du présent document. Nous pensons notamment :

- ❖ au **Dr Bazoumana KOULIBALY**, chef du Programme coton/ INERA pour nous avoir acceptés dans sa structure ;
- ❖ à **M. Gaspard VOGNAN**, notre maître de stage, pour avoir suivi de près notre travail et créé les conditions nécessaires pour la réalisation de ce document ;
- ❖ au **Dr Amadou SIDIBE**, notre directeur de mémoire, pour avoir accepté la direction de ce mémoire ;
- ❖ à tout le **corps enseignant de l'IDR et de l'ISNV** pour la formation de qualité sans laquelle il nous aurait été difficile d'atteindre ce niveau ;
- ❖ à **M. OUATTARA Omarou**, Secrétaire Général de la commune de Samorogouan pour sa disponibilité ;
- ❖ à **M. KONATE** de l'INSD pour son accueil et sa disponibilité lors de nos recherches au sein de l'institut ;
- ❖ à mon père, ma mère, mon oncle, mes frères pour m'avoir accompagnée tout le long de mes études ;
- ❖ à **M. THIOMBIANO Guy**, pour son soutien perpétuel et ses conseils qui nous ont été d'une grande utilité ;
- ❖ à **M. OUATTARA Marcel**, pour nous avoir aidés dans l'élaboration de la carte et à la correction du document ;
- ❖ à notre guide **KINDO Lassina**, pour son dynamisme et ses conseils ;
- ❖ à toutes les **femmes productrices de sésame et de soja de Samorogouan** pour toute l'attention qu'elles m'ont accordée durant la phase terrain ;
- ❖ à la section Socio-Agroéconomie du Programme Coton, particulièrement Messieurs **GUIGUIMDE Oumar, BAMBA Issouf**, qui nous ont accompagnés tout au long du stage ;
- ❖ à tout le **personnel du programme coton / INERA**, pour cette convivialité qui nous a permis de travailler dans de bonnes conditions ;
- ❖ à toute la **promotion 2011 de l'IDR**, pour cette solidarité sans faille qui nous a permis de faire face aux difficultés tout au long de notre formation ;
- ❖ à tous ceux qui de prêt ou de loin m'ont soutenue dans l'élaboration de ce document.

LISTE DES TABLEAUX

	Pages
Tableau I: Indicateurs sociodémographiques.....	23
Tableau II : Activités principales et secondaires des femmes enquêtées.....	25
Tableau III: Superficie moyenne emblavée en ha en fonction du statut de la femme	25
Tableau IV: Compte d'exploitation d'un hectare de soja et d'un hectare de sésame	26
Tableau V: Revenus de la femme en fonction de son rang.....	27
Tableau VI: Pourcentage des femmes disposant de Biens.....	28
Tableau VII: Principales sources de revenus des femmes	31
Tableau VIII : Avis des femmes sur les avantages procurés par le coton de leur mari	37
Tableau IX: Avis des femmes sur les avantages procurés par le sésame et le soja à elle-même et à leur famille.....	38
Tableau X: Analyse de la différence de la récompense perçue par la femme selon son rang chez le mari	40
Tableau XI : Analyse de la différence du revenu de la femme et de son niveau de richesse selon son niveau d'instruction.....	41
Tableau XII: Analyse de la différence du revenu en fonction de l'accessibilité aux équipements.....	41
Tableau XIII: Paramètres du modèle	42
Tableau XIV: Paramètres du modèle	44

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Site d'étude	16
Figure 2 : Niveau d'instruction de la population enquêtée	24
Figure 3 : Revenus tiré par la femme dans les cultures de rente.....	29
Figure 4 : Part des activités économiques dans le revenu de la femme	30
Figure 5 : Parts des productions agricoles dans la formation du revenu.....	32
Figure 6 : Répartition du revenu de la femme dans les différentes dépenses familiales	32
Figure 7 : Répartitions des dépenses familiales entre la femme et le chef d'exploitation.....	33
Figure 8 : Incidence de la pauvreté de la femme au seuil de pauvreté de l'INSD (108 454 FCFA).....	34
Figure 9 : Incidence de la pauvreté de la femme au seuil de pauvreté de la BM (182 500 FCFA)	34

SIGLES ET ABREVIATIONS

AAADI	: African agri business and agro-industries development initiative
AICB	: Association interprofessionnelle de la filière coton du Burkina Faso
AMVS	: Autorité de mise en valeur de la vallée du Sourou
APME2A	: Agence pour la petite et moyenne entreprise agriculture et artisanat
BM	: Banque mondiale
CDE	: Center for development and environment
CEFCOD	: Centre d'étude, de formation et de conseil en développement
CEMES	: Centre d'études et de management économique et social-Afrique
CEPED	: Centre français sur la population et le développement
CRS	Catholic relief services
EBCVM	: Enquête burkinabè des conditions de vie et des ménages
ESOP	: Entreprise de service et d'organisation des producteurs
FAARF	: Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes
FAM&COMM	: Femmes, adaptation génétique et maîtrise technique de la production à la commercialisation
FAO	: Food and agriculture organization of the united nations
FCFA	: Francs des communautés financières d'Afrique (Afrique de l'Ouest)
GPC	: Groupement des producteurs de coton
IDR	: Institut du développement rural
IFDC	: Increasing food security and agricultural sustainability
INERA	: Institut de l'environnement et de recherches agricoles
INSD	: Institut national de la statistique et de la démographie
ISNV	: Institut des sciences de la nature et de la vie
MAHRH	: Ministère de l'agriculture de l'hydraulique et des ressources halieutiques
MARH	: Ministère de l'agriculture et des ressources halieutiques
MARHASA	: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques, de l'assainissement et de la sécurité alimentaire

MED	: Ministère de l'économie et du développement
MICA	: Ministère de l'industrie du commerce et de l'artisanat
MPF	: Ministère de la promotion de la femme
OCDE	: Organisation de coopération et de développement économiques
ONAC	: Office national du commerce extérieur
ONG	: Organisme non gouvernemental
ONU	: Organisation des nations unies
PAFASP	: Programme d'appui aux filières agro- sylvo- pastorales
PCD	: Plan communal de développement
PNUD	: Programme des nations unies pour le développement
RAF	: Réorganisation agraire et foncière
RGA	: Recensement général de l'agriculture
RONGEAD	: Réseau non gouvernemental sur l'agroalimentaire, le commerce, l'environnement et le développement
SNV	: Organisation néerlandaise de développement
SOCOMA	: Société cotonnière du Gourma
SOFITEX	: Société burkinabè des fibres et textiles
THS	: Très hautement significatif
UNPCB	: Union nationale des producteurs de coton du Burkina Faso
UPB	: Université polytechnique de Bobo- Dioulasso
US	: United states
WACIP	: West African common industrial policy
\$: Dollar

RESUME

Au Burkina Faso, l'agriculture est de type familial. Dans la plupart de ces exploitations familiales, les femmes travaillent au même titre que les hommes et possèdent une portion de terre pour leurs propres cultures qui leur procurent des revenus. Cependant, la connaissance sur le rôle des femmes dans les exploitations des zones cotonnières reste incomplète, voire imprécise. Il y a donc nécessité d'appréhender des études pour éclairer certaines facettes de ce rôle.

La présente étude a pour objectif d'analyser l'influence des productions génératrices de revenus sur les conditions de vie de la femme. L'analyse des données collectées auprès de 80 femmes responsables de parcelle dans la commune de Samorogouan a permis de mettre en évidence l'importance du travail, du revenu et de l'accumulation en biens de la femme selon son statut d'épouse. La vente du sésame et du soja constitue la principale source de revenus de 88,6 % des femmes et ces cultures sont financièrement rentables avec des marges nettes de 91 008 F CFA/ha pour le sésame et 46 718 F CFA/ha pour le soja. Le sésame et le soja contribuent respectivement pour 44,3 % et 30,9 % à la formation du revenu de la femme. Tout cela amène les femmes à apprécier positivement ces cultures. L'effet du rang d'épouse sur le revenu de la femme n'est pas statistiquement significatif. Par contre, les facteurs comme le niveau d'instruction de la femme, son accès aux équipements de son mari et la superficie du champ de la femme influencent significativement son revenu.

Mots clés : Femme – sésame – soja – rentabilité – revenu, Burkina Faso

ABSTRACT

In Burkina Faso, agriculture is a family farm. In most of these family farms, women work alongside men and have a piece of land for their own cultures that provide their income. However, knowledge on the role of women on farms in cotton areas is incomplete or imprecise. It is therefore necessary to apprehend studies to clarify certain aspects of this role.

This study aims to analyze the influence of income-generating products on the lives of women. Analysis of data collected from 80 women leaders of land in the municipality of Samorogouan helped to highlight the importance of work, income and accumulation property of the woman according to her status as wife. Selling sesame and soy is the main source of income for 88.6% of women and these crops are financially profitable with net margins of 91 008 FCFA / ha for sesame and 46,718 FCFA / ha for soybeans. Sesame and soy respectively account for 44.3% and 30.9% to the formation of the woman's income. All this leads women to positively appreciate these cultures. The effect of the rank of wife on the woman's income is not statistically significant. By cons, factors such as the level of education of women, access to equipment of her husband and the area of women's field significantly influence income.

Keywords: Women - sesame - soy - profitability - income, Burkina Faso

INTRODUCTION GENERALE

L'agriculture constitue une des principales activités de production au Burkina Faso et occupe près de 85 % de la population (INSD, 2013). Elle figure au nombre des secteurs prioritaires qui peuvent fortement contribuer à assurer l'autosuffisance alimentaire des ménages et à réduire le chômage et la pauvreté. Comme la plupart des modes d'exploitation en Afrique de l'Ouest, l'agriculture burkinabè est essentiellement de type familial. Elle a longtemps été considérée comme un métier d'homme, car difficile, voire pénible physiquement. Mais, il ressort que les femmes ont toujours travaillé dans les exploitations agricoles familiales à côté desquelles elles entretiennent leur champ personnel.

Les femmes s'investissent dans la production agricole, la transformation des produits agroalimentaires et la commercialisation des produits agricoles. On note de plus en plus une prédominance des femmes dans la production agricole et une baisse simultanée de la présence des hommes dans ce secteur (Banque Mondiale, 2008). Cette situation est liée d'une part au phénomène de l'orpaillage qui attire un grand nombre des hommes valides, d'autre part à la migration des hommes et aux décès. D'où l'utilisation de la terminologie « Féminisation de l'agriculture » par la FAO (RGA, 2012a). Selon la FAO (1995), les femmes produisent plus de la moitié des denrées cultivées dans le monde entier et sont responsables de la fourniture des aliments à la famille, soit en les produisant, soit en gagnant l'argent qui permet de les acheter. Dans les faits, à travers le monde entier, les femmes sont pratiquement responsables de la nutrition alimentaire de la famille. C'est ce que révèle, dans sa déclaration sur le genre lors de la présentation du rapport 2015 de la BAD dédié aux femmes et au secteur de l'agriculture en Afrique, Géraldine Fraser-Moleketi qui dit : « Les femmes africaines nourrissent le continent et peuvent aussi nourrir le monde ».

Jadis limitées aux cultures de subsistance, les femmes tendent à diversifier leur production. Elles sont désormais nombreuses à se lancer dans la production des cultures de rente comme le sésame, le soja ou encore le coton, qui ont longtemps été l'apanage des hommes. En effet, les femmes accordent une place de choix à certaines cultures de rente comme les oléagineux (sésame, soja) du fait de leur faible exigence en intrants et moyens de production d'une part et d'autre part, du niveau de revenus qu'elles peuvent engranger à travers leur transformation ou leur commercialisation (RGA, 2012a).

En dépit de ce récent engouement des femmes pour les productions agricoles génératrices de revenus, leurs conditions de vie laissent toujours à désirer. En effet, elles font partie des couches les plus défavorisées tant sur le plan social qu'économique. Selon l'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages de 2003, 52 % des femmes vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 48 % pour les hommes.

Il s'avère donc opportun d'entreprendre des initiatives dans le secteur agricole en vue de rehausser les avantages socioéconomiques de cette activité au profit des femmes et d'améliorer davantage leurs conditions de vie. Cela passe, entre autres, par une connaissance des cultures à forte valeur marchande susceptibles d'améliorer les conditions socioéconomiques des productrices.

Si des spécialistes et structures comme Dembele (2012), Droy (2008), la FAO (2012) et le MARHASA (Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques, de l'assainissement et de la sécurité alimentaire), à travers le RGA (2012), se sont intéressés aux cultures de rente produites par la femme et notamment le coton biologique, peu d'études concernant les avantages des cultures de rente comme le sésame et le soja sur les conditions de vie des femmes ont été menées de façon spécifique. Cela constitue, sans doute, un manque qu'il est indispensable de travailler à combler à travers la mise en relief et la valorisation objective des activités de productions agricoles des femmes ainsi que de leurs retombées économiques et sociales dans la perspective d'une promotion véritable de la gente féminine.

Ainsi, le thème du présent mémoire, « *Etude des productions agricoles génératrices de revenus de la femme et de leur impact sur ses conditions de vie : cas du sésame et du soja dans la zone cotonnière de Samorogouan* », a pour objectif global d'analyser l'influence des productions génératrices de revenus sur les conditions de vie de la femme. Il s'agit plus spécifiquement:

- d'évaluer les productions agricoles génératrices de revenus de la femme ;
- d'évaluer les avis des femmes sur les avantages issus des cultures pourvoyeuses de revenus ;
- d'identifier les facteurs qui peuvent influencer la rentabilité de ces productions agricoles génératrices de revenus et le niveau de richesse de la femme.

Notre hypothèse de base c'est que les productions agricoles génératrices de revenus contribuent à l'amélioration des conditions de vie des productrices.

Spécifiquement :

le sésame et le soja constituent une source importante de revenus pour la femme :

- la production des cultures pourvoyeuses de revenus est reconnue par la femme comme un facteur capital d'amélioration de ses conditions de vie :
- l'accessibilité aux équipements du mari, le rang d'épouse et le niveau d'instruction de la femme sont des facteurs qui influencent significativement le revenu et le niveau de richesse de la femme.

Ce mémoire s'articule autour de trois (03) chapitres. Le premier chapitre aborde la revue de littérature qui porte sur le rôle de la femme dans les activités de production agricole en général. Dans le deuxième chapitre, il est question de la méthodologie de travail adoptée. La présentation des résultats de l'étude suivie d'une discussion fait l'objet du troisième chapitre. A ce niveau, il est question des données relatives à l'évaluation des activités de production de sésame et de soja des femmes dans la zone cotonnière de Samorogouan et leurs effets en termes de revenus ainsi que certaines réalités qui entourent ces activités de productions agricoles.

Cadre de l'étude

Cette étude rentre dans le cadre du projet Femmes, Adaptation génétique et Maîtrise technique de la production à la Commercialisation dans la Diversification des cultures non vivrières en zones cotonnières (FAM&COMM) dont l'un des objectifs est de contribuer à faire reconnaître le rôle de la femme dans les chaînes de valeurs des productions non vivrières. Ceci donne l'occasion de connaître davantage la place de la femme dans les exploitations agricoles et son rôle dans les activités de production agricole génératrices de revenus monétaires. En effet, les données sur la production des femmes dans les exploitations agricoles des zones cotonnières sont connues avec peu de précision. Pourtant, leur présence est quasi-permanente aussi bien dans la production du coton que dans les autres cultures de rente récemment introduites, comme le soja et le sésame. Ces deux cultures qui connaissent, depuis un certain temps, une importante adhésion des femmes constituent de véritables sources de revenu monétaire au même titre que le coton. La sous-estimation de la contribution des femmes aux activités de production agricole en général et plus particulièrement à celle de production de ces cultures de rente constitue donc un manque à gagner qu'il faut rattraper pour la formation des revenus et partant, pour le développement social et économique du pays.

Il faut noter que dans les zones cotonnières, les exploitations souffrent d'une instabilité des revenus en raison de la fluctuation des cours du coton sur le marché mondial et font penser à une possible remise en cause des effets positifs du coton en cas de crise financière grave comme, celle survenue entre 2005 et 2009. Cette crise s'est traduite par une baisse des seuils de rentabilité au niveau des acteurs majeurs de la filière que sont les producteurs et les sociétés cotonnières. La spirale vertueuse du coton peut donc rapidement s'inverser et cela peut, en l'absence d'alternatives voire de diversifications adéquates de production, se transformer en une « spirale maléfique » qui va se traduire par un sévère appauvrissement de ceux dont elle avait contribué auparavant à améliorer les conditions de vie. Face à cette éventualité, le recours à d'autres types de cultures de rente est perçu comme un moyen approprié pour éviter la catastrophe et garantir un niveau acceptable de revenus aux producteurs. D'où l'intérêt de l'introduction de la culture du soja et du sésame dont la production retient l'attention des femmes.

L'analyse porte uniquement sur les productions agricoles génératrices de revenus de la femme. Dans cette étude, le sésame et le soja sont les seules cultures pourvoyeuses de revenu monétaire à la femme prises en compte. Les productions génératrices de revenus provenant de l'exploitation du champ collectif, propriété de l'homme chef de ménage et auxquelles la femme

participe ne sont pas prises en compte à l'exclusion de la prime perçue par la femme en travaillant dans le champ de coton familial.

CHAPITRE 01 : REVUE DE LITTÉRATURE

1.1 La participation des femmes dans la production agricole en général

Les femmes constituent l'essentiel de la main d'œuvre dans les activités agricoles. Elles sont actives aussi bien dans les cultures vivrières que dans les cultures de rente et jouent un rôle prépondérant dans l'alimentation de la famille et de la communauté.

En Afrique subsaharienne, les femmes jouent un rôle vital dans de nombreux aspects de la production agricole. En effet, elles s'occupent le plus souvent des semis, du sarclage, du repiquage, de l'épandage d'engrais, de la récolte, du battage et des opérations post-récoltes telles que la transformation alimentaire, le transport et la commercialisation, pendant que les hommes entreprennent souvent les travaux préparatoires du sol comme : le défrichage, le brûlis et le labourage. Dans cette même partie de l'Afrique, 31 % des ménages ruraux sont dirigés par des femmes (FAO, 2011). D'après le Fonds international de développement agricole, cité par la FAO (1998), dans plusieurs pays africains, les femmes représentent :

- 60 à 80 % de la main d'œuvre produisant l'alimentation destinée à la consommation des ménages et à la vente ;
- 100 % de la transformation des produits alimentaires de base ;
- 90 % de l'eau et du combustible des ménages ;
- 90 % du sarclage et désherbage ;
- 60 % de la récolte et de la commercialisation.

Au Burkina Faso, les principaux indicateurs du rôle de la femme dans les activités agricoles sont donnés par le recensement général de l'agriculture (RGA) (2012a). Les femmes Burkinabès sont les plus nombreuses à travailler dans l'agriculture pluviale, puisqu'elles représentent 52 % de l'ensemble des actifs agricoles des ménages contre 48 % d'hommes. Chez les femmes, cette activité occupe 65,7 % d'entre elles ; cette proportion est quasi-identique (65,4 %) chez les hommes actifs dans cette activité. Quant à l'activité de production maraîchère, elle implique une proportion plus importante des hommes (55 %) que des femmes qui ne représentent que 45 %. L'élevage est beaucoup plus pratiqué par les hommes (52,8 %) que les femmes (47,2 %). L'arboriculture peut être considérée comme une activité masculine, en ce sens qu'elle implique 64 % des hommes contre 36 % de femmes. Aussi, plus de 60 % des arboriculteurs ont un âge compris entre 35 et 65 ans, seulement 17,1 % ont moins de 35 ans et 16,9 % ont plus de 65 ans ce qui indique que cette activité n'est pas celle de la population jeune.

En matière de superficies, les femmes exploitent à l'échelle nationale 2,7 % des superficies collectives et 59,4 % des superficies individuelles, soit respectivement 0,34 ha et 0,76 ha en moyenne. Elles occupent la plus grande part des superficies exploitées individuellement, sauf dans les Hauts Bassins et le Sud-ouest où, ce sont les hommes qui détiennent les plus grandes parts des superficies (respectivement 62,9 % et 82,5 % des superficies individuelles).

D'après toujours le Recensement Général de l'Agriculture (RGA, 2012a), les femmes sont aussi impliquées dans la production des cultures de rente et des cultures vivrières. En effet, concernant les cultures vivrières, 18,8 % de ces superficies sont exploitées par les femmes. Leurs contributions dans l'exploitation des cultures céréalières atteignent 13,5 % de ces superficies au niveau national. De même, 25,3 % des superficies destinées aux cultures de rente sont exploitées par les femmes sur le plan national.

Il faut noter que dans la plupart des régions, ce sont les femmes qui exploitent l'essentiel des superficies destinées à ces spéculations ; sauf dans la Boucle du Mouhoun, dans les Cascades, dans les Hauts Bassins et dans le Sud-ouest qui sont les zones cotonnières où l'essentiel de la production est assuré par les hommes. La part des superficies de ces cultures de rente exploitées par les femmes varie de 41,6 % (Centre-Sud) à 85,8 % (Nord).

1.2 La place de la femme dans les productions agricoles génératrices de revenus

Les principales productions agricoles génératrices de revenus ou cultures de rente produites au Burkina Faso sont le coton, le sésame et le soja (RONGEAD, 2013) qui sont destinés généralement à la vente et à l'exportation. Dans la plupart des exploitations agricoles, les cultures de rente sont produites en rotation avec les cultures vivrières destinées prioritairement l'autoconsommation des ménages.

1.2.1 La femme dans la production du coton

Le coton est la principale culture de rente représentant entre 3 à 5 % du PIB et 50 à 60 % des recettes d'exportation du pays estimées entre 175 et 195 milliards selon les années (MICA, 2012). Il est cultivé par 350 000 producteurs qui emblavent 400 000 ha en moyenne (AICB, 2011) avec une superficie de 3,5 ha en moyenne par exploitation. Depuis 2004, il existe trois (03) zones de production cotonnière qui sont: -la zone SOFITEX à l'Ouest qui fournit 80 % de la production nationale de coton graine ; - la zone FASO COTON au centre et -la zone SOCOMA à l'Est qui produisent respectivement 8 % et 12 % de la production nationale.

L'accompagnement des producteurs par ces sociétés cotonnières en termes d'approvisionnement en intrants coton et céréale à crédit et d'appui-conseil permet de promouvoir un système de culture coton-céréale relativement plus intensif dans les zones cotonnières par rapport aux zones non cotonnières. Cette politique des sociétés cotonnières a été longtemps discriminatoire pour la femme ce qui réduit ses possibilités et ses capacités à être responsable de parcelle de coton à part entière. Cependant, depuis quelques années, le nombre de femmes responsables de parcelle augmente en fonction du type de coton. Les femmes qui veulent produire du coton le font par l'intermédiaire de leur fils ou de leur mari, car elles n'ont pas accès directement aux intrants et ne perçoivent leur recette que par leur intermédiaire. Ces productrices sont rarement équipées et n'ont pas facilement accès aux équipements de leur mari. Il y a cependant des cas de bonne entente et de compréhension où le chef d'exploitation et la femme discutent de l'utilisation commune des équipements. Des femmes sont également membres de GPC et sont productrices en leur nom dans la zone du Gourma à l'Est du Burkina Faso et ont parfois de meilleurs résultats que les hommes (Samadoulougou, 2004).

1.2.1.1 Place de la femme dans la filière du coton conventionnel et transgénique

La culture du coton conventionnel a longtemps été une activité exclusivement réservée aux hommes du fait des mesures d'accompagnement prises au profit des hommes, mais au détriment des femmes. Il s'agit des crédits d'intrants octroyés par les sociétés cotonnières aux producteurs organisés en groupement de producteurs de coton (GPC). Par ailleurs, la culture du coton conventionnel présente un certain nombre de risques pour la femme, comme l'utilisation des pesticides. Certains groupements féminins ont tenté de produire ce type de coton en accédant aux intrants par l'intermédiaire de GPC hommes. Mais, l'expérience n'a pas souvent duré, car lorsque certains membres du GPC ont des impayés du crédit intrant, c'est toute la recette du GPC qui est utilisée pour le remboursement y compris les recettes des groupements féminins produisant le coton par l'intermédiaire du GPC.

Dans l'exploitation familiale de coton, la participation de la femme à la culture du coton se fait sur toute la chaîne de production en dehors des traitements phytosanitaires. Les résultats d'évaluation de Vognan (2013) permettent d'avoir le point de vue des hommes sur la participation de la femme aux principales opérations culturales et sur la commercialisation des produits agricoles.

Pour le travail du sol, 92 % des hommes estiment que la femme travaille moins que l'homme. Pour le semis, 45,8 % estiment que la femme travaille au même titre que l'homme

alors que pour 38,9 %, la femme contribue moins que l'homme. Pour le démariage des cotonniers, 53 % des hommes estiment que la femme contribue moins que l'homme contre 47 % qui disent le contraire. Concernant la récolte, 47,3 % pensent que la femme travaille au même titre que l'homme alors que pour 25,2 % la femme travaille plus que l'homme. Pour le transport du coton graine, 82 % des hommes pensent que la femme travaille au même titre que l'homme et en ce qui concerne la récolte, 58 % des hommes pensent que la femme travaille au même titre que l'homme contre 20 % qui disent qu'elle contribue plus que l'homme.

Environ 75 % des femmes interrogées disent qu'elles participent aux activités agricoles au même titre que l'homme en dehors des traitements phytosanitaires. La femme chef d'exploitation assure toutes les opérations culturales, mais bénéficie de l'entraide de parents pour les traitements phytosanitaires et la récolte relativement pénible.

En somme, pour les principales opérations culturales, la tendance c'est que la femme travaille au même titre que l'homme. Avec la modernisation des exploitations par la culture attelée puis par la mécanisation, la charge de certaines activités traditionnellement assignées aux femmes comme le semis, le démariage, la récolte, le transport du coton graine a été atténuée.

Pour le semis, le recours au semoir et l'utilisation du rayonnaire qui permet de tracer directement la ligne de semis rend plus facile le semis qui est alors réalisé par l'ensemble des membres de l'exploitation pour gagner en temps dans un contexte de risque climatique. La récolte fait appel à la main d'œuvre extérieure à l'exploitation notamment les associations de femmes et de jeunes. Ce qui permet de récolter vite le coton évitant ainsi, les dégâts dus aux animaux (bœufs de Peulhs transhumants) et aux feux de brousse, etc. Le coton récolté est soit transporté au village par les bœufs de trait et par ailleurs les sociétés cotonnières autorisent que le camion aille dans les champs pour évacuer le coton des grands producteurs en chargement direct (CD). Ceci réduit également la participation des femmes dans le transport du coton graine.

1.2.1.2 La place de la femme dans la filière coton biologique

Le coton biologique et équitable constitue une opportunité réelle pour les producteurs du Sud pour améliorer leurs revenus et leur cadre de vie. S'il est bien intégré dans les filières existantes, il peut être aussi un puissant levier de développement. Au Burkina Faso, il est promu par l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina Faso (UNPCB) à travers un programme coton biologique qui a démarré ses activités en 2004. Avec un rendement moyen estimé à 412 kg/ha en 2004/2005 le coton biologique a connu une progression annuelle de 8 % en moyenne entre 2004 et 2009, soit 466 kg/ha en 2005/2006, 507 kg/ha en 2006/2007,

550 kg/ha en 2007/2008 (CDE, 2009). Le taux de participation des femmes, estimé à 20,8 % au début du programme est passé à 45 % en 2005/2006, 42 % en 2006/2007, et 40 % en 2007/2008 (CDE, 2009).

Cependant, en 2008/2009, ce coton a enregistré sa première baisse. En effet, le taux de participation est retombé à 28,2 % de femmes. Cette baisse pourrait s'expliquer par l'adhésion d'un nombre plus important des hommes à la culture biologique et les difficultés d'accès de la femme à des terres propices.

A partir de 2011, l'adhésion des femmes à la production du coton biologique reprend sa progression pour atteindre 32 %. C'est ce que révèlent les chiffres de 2012/2014 qui indiquent que le coton biologique est produit par 6978 producteurs dont 32 % sont des femmes qui consacrent 0,66 ha en moyenne au coton biologique avec un rendement moyen de 466 kg/ha (UNPCB, 2012 et CRS/CEMES, 2014). La culture du coton biologique a été une opportunité pour les femmes de produire du coton en tant que responsable de parcelle. En effet, leur participation à la production de coton biologique est de plus en plus importante.

Dans certains pays comme le Burkina Faso et le Mali, ce type de coton a été surnommé le « coton des femmes ». Cela s'explique par le fait que les femmes se sont identifiées aux programmes coton biologique dans les différents pays (HELVETAS, 2006 et Ouédraogo et al, 2008). Selon Dembélé (2012) la culture du coton biologique enregistre une forte adhésion des femmes en raison de ses qualités de préservation de l'environnement (pas d'utilisation d'engrais et de pesticide chimique) et de la facilité d'accès à sa production par toutes les couches de la population, même les plus marginalisées (femmes et jeunes).

L'étude de base du projet RECOLTE de CRS/CEMES (2014) fournit des données sur le coton biologique et le genre qui montrent que la superficie moyenne en coton biologique est de 0,67 ha par producteur dont 0,75 ha pour l'homme contre 0,54 ha pour la femme.

Le rendement du coton biologique obtenu par les femmes est de 290 kg/ha contre 428 kg/ha pour les hommes (CRS/CEMES, 2014). Le revenu moyen en coton biologique est de 147 377 FCFA/ha. Ce revenu est estimé pour les hommes à 160 395 FCFA/ha contre 108 811 FCFA/ha pour les femmes. Ces dernières perçoivent 47 % de moins que les hommes. Cette contre-performance relative des femmes s'explique entre autres par le manque d'équipement, l'insuffisance de la fumure organique, le faible niveau de la fertilité des terres qui leur sont concédées.

1.2.2 La femme dans la production du sésame

Depuis une dizaine d'années, la production du sésame au Burkina a augmenté de façon exponentielle. En effet, entre 1997 et 2007, sa production a augmenté de 150 %. Estimée à 7500 tonnes en 1997, elle est de 19000 en 2007. De 2005 à 2010, la production du sésame au Burkina Faso a connu une augmentation de 262 % en passant de 25 060 tonnes en 2005 à 90 649 tonnes en 2010 (FAO, 2012). En 2014, elle a atteint 321 837 tonnes soit une augmentation de 134.32 % par rapport à 2013. Cette hausse considérable de la production de sésame en 2014 place le Burkina Faso parmi les trois premiers pays producteurs de sésame en Afrique avec le Soudan et l'Éthiopie (MARHASA, 2015).

Par ailleurs, en plus des deux tiers des exploitations Burkinabès qu'elle représente, la filière compte de nombreux acteurs agissant dans la commercialisation (collecte, vente et exportation) et la transformation (RONGEAD, 2013).

Les producteurs de sésame sont disséminés sur l'ensemble du territoire et sont peu organisés. Avec la demande croissante des consommateurs étrangers tels que, l'Arabie Saoudite, l'Égypte, le sésame est devenu une culture stratégique au Burkina Faso attirant aussi bien les femmes que les hommes. Ainsi les études de African Agri business and Agro-industries Development Initiative (3ADI) (2012), ont montré que les femmes sont présentes aussi bien dans la production que dans la transformation et la commercialisation du sésame. Elles représentent environ 43 % des producteurs soit 300 000 à 400 000 femmes productrices de sésame et sont selon la CEF COD (2013), particulièrement actives dans les régions de l'Est, du Centre-Sud et du Centre-Nord où on a des pourcentages atteignant 55 à 76 % des producteurs.

Il convient de relever que les femmes sont également impliquées totalement dans la production de sésame dans le champ collectif du ménage dont la propriété revient au chef de ménage.

Pour ce qui est du rendement, il est estimé à 391 kg/ha, dont 519 kg/ha pour les femmes contre 335 kg/ha pour les hommes soit un différentiel de 184kg/ha en faveur de la femme (CRS/CEMES, 2014). Le revenu moyen est de 313 190 F CFA/ha dont 415 153 F/ha pour la femme contre 268 298 F/ha pour les hommes. Sa commercialisation intérieure et son exportation engendrent pour le commerçant des gains bruts respectifs de 30 et 100FCFA/kg (CRS/CEMES, 2014).

S'agissant de la transformation du sésame, les femmes sont les plus nombreuses (des milliers) dans ce maillon et s'adonnent principalement à la transformation artisanale et à la commercialisation des pâtes, croquettes, huile, etc.

1.2.3 La femme dans la production du soja

Le soja est une culture de rente produite au Burkina Faso et dont la production se répartit comme suit : 80 % pour les régions du Centre-Est et de l'Est, 12 % pour la région des Hauts-Bassins, 3,9 % pour la région de la Boucle du Mouhoun et 5,4 % pour la région du Sud-ouest (Catalogue de fiches descriptives des filières 2011, cité par CEFCOD, 2013). C'est une culture en pleine expansion avec une superficie totale emblavée de 7 355 ha en 2007 contre 25 984 ha en 2011 soit une augmentation de 3,5 %. La production moyenne est de 23 056 tonnes avec un taux annuel moyen de croissance de la production de 23,59 % entre 2001 et 2010 (Stratégie de Développement des filières agricoles, cité par CEFCOD, 2013). Toute fois, nous constatons une baisse considérable de la production au titre des deux dernières campagnes. En effet, les campagnes 2013 et 2014 ont enregistré respectivement une production de 21 773 tonnes et 15 055 tonnes, soit une baisse de 30,85 % comparativement à la production de 2013 (MARHASA, 2015).

D'après le rapport 2009 de l'Agence pour la Petite et Moyenne Entreprise Agriculture et Artisanat (APME2A), la demande mondiale grandissante en grains de soja a favorisé l'accroissement de l'exportation du soja Burkinabè. Cela a permis l'augmentation des superficies cultivées en soja au niveau national et une création de revenus pour les producteurs qui arrivent à écouler leurs produits à l'état brut.

Cependant, les échanges commerciaux de soja ne sont pas maîtrisés, faute d'existence de données statistiques. Ils sont faits principalement vers le Ghana, le Togo et le Mali (Catalogue de fiches descriptives des filières 2011 cité par CEFCOD, 2013).

Il faut souligner que les producteurs de soja doivent également répondre à une demande interne non négligeable de consommation comprenant la consommation animale et la consommation humaine. La consommation animale est la plus importante avec environ 1200 tonnes de soja torréfié consommés par le secteur de l'aviculture et 43 000 à 73 000 tonnes de soja par an par le secteur de l'élevage laitier et de l'embouche où la consommation du soja torréfié est encore au stade embryonnaire. La consommation humaine (les huiles, les farines, le soubala, le lait de soja) a une consommation nationale d'huile estimée à 70 000 tonnes par an.

La part de l'huile de soja dans cette consommation est très marginale, moins de 1 pour mille (APME2A, 2009).

Les quantités de soja vendues varient de 12 tonnes à 30 tonnes dans l'année avec des marges réalisées variant de 11 à 20 F CFA par kilogramme de soja brut (APME2A, 2009).

Il existe peu de données sur les flux financiers du soja qui permettraient d'évaluer sa contribution au PIB national et sa part dans les exportations du pays.

Dans tous les cas, le soja apparaît rentable, au regard du nombre d'acteurs dans la filière. Elle contribue à la formation des revenus des acteurs de la production, de la transformation et de la commercialisation.

Les femmes sont aussi présentes dans la production du soja et y jouent un rôle prépondérant ; elles sont organisées en groupement ou agissent individuellement. En effet, l'analyse par genre montre que la superficie moyenne est de 0,4 ha dont 0,3 ha pour les hommes contre 0,20 ha pour les femmes. La production par producteur est de 400 kg, dont 592 kg pour l'homme contre 142 kg pour la femme. En termes de rendement, l'homme obtient 766 kg/ha contre 294 kg/ha pour la femme. La femme obtient le revenu le plus faible par rapport à l'homme soit 73 573 FCFA/ha contre 191 440 FCFA/ha pour l'homme (CRS/CEMES, 2014).

Dans l'ensemble, le maillon de la transformation du soja est reconnu comme étant une source de revenus pour plusieurs femmes particulièrement au niveau de sa transformation en soubala (CEFCOD, 2013).

1.3 Conditions de travail de la femme rurale dans l'agriculture

En milieu rural, les femmes sont principalement actives dans les activités agricoles, pastorales, de maraîchage et commerciales. Dans la plupart des exploitations familiales, la femme participe de plus en plus à tous les travaux champêtres ; ce qui n'était pas le cas auparavant, car le travail de la femme se limitait au semis et à la récolte (Ouoba et *al.* 2003).

En plus de l'exploitation familiale, certaines femmes exploitent de façon individuelle une petite portion de terre. Cependant, il faut noter que cette portion leur est prêtée par le chef de ménage ou tout autre propriétaire terrien. Pour des raisons essentiellement socioculturelles, les femmes ne possèdent pas de terres malgré la révision de la Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) qui interdit toute discrimination dans le domaine foncier (FAO, 1994). Elles sont considérées comme des étrangères par la société traditionnelle du fait qu'elles sont amenées à quitter la

concession familiale pour rejoindre le ménage de son mari où elle est également considérée comme étant une étrangère exclue du droit de propriété foncière.

Outre cette insécurité foncière, il faut ajouter l'accès limité des femmes aux autres facteurs de production tels que : les équipements, les intrants agricoles, les technologies, les crédits, la formation.

Selon le MPF (2009), 96 % des ménages dirigés par une femme et pratiquant les cultures maraîchères utilisent des équipements rudimentaires comme les houes et les dabas alors que 21,5 % des ménages dirigés par un homme utilisent des charrues pour la même spéculation ; ce qui revient à dire que la charrue est utilisée dans le domaine des cultures maraichères par seulement 4 % des ménages dirigés par une femme contre 21,5 % des ménages dirigés par un homme.

Les conditions d'accès aux crédits sont en défaveur des femmes, car elles ne possèdent pas de biens qui pourraient être utilisés comme garantie. Cela n'encourage pas les institutions financières à leur octroyer des crédits. Néanmoins, il existe des institutions de crédits spécifiques aux femmes comme le FAARF et des ONG qui octroient de petits crédits aux femmes (Ouoba et *al*, 2003).

L'accès des femmes aux intrants tels que les semences améliorées, les engrais et les pesticides est également limité, car elles ne bénéficient pas le plus souvent des services de vulgarisation et sont rarement membres de coopératives. De plus, les difficultés financières ne leur permettent pas d'acheter même les intrants subventionnés (FAO, 1990).

Dans la plupart des exploitations familiales, les femmes et les enfants sont considérés comme des actifs productifs ou une main d'œuvre non rémunérée qui n'intervient pas dans les prises de décision (MPF, 2009). Le rôle des femmes est traditionnellement limité dans les processus de prise de décision au niveau du ménage, du village et du pays dans la plupart des cultures. Cette situation entrave souvent la prise en compte de leurs besoins, intérêts et problèmes dans l'élaboration des politiques et des lois. Cette exclusion la confine aux rôles de procréatrices ainsi qu'aux travaux domestiques qui leur sont assignés par la société (FAO, 1990).

L'accès limité aux ressources de production par les femmes et leur non-prise en compte dans les prises de décisions constituent un obstacle à leur développement et à celui de la société dans son ensemble (Ouoba et *al*, 2003).

Bien que très actives dans les chaînes de valeurs non vivrières, la contribution des femmes dans les activités de production agricole génératrice de revenus demeure peu connue surtout que leurs conditions de vie restent toujours précaires. D'où la nécessité d'œuvrer à une valorisation objective des activités féminines de production agricole.

CHAPITRE 02 : METHODOLOGIE

2.1 Présentation de la Zone d'étude

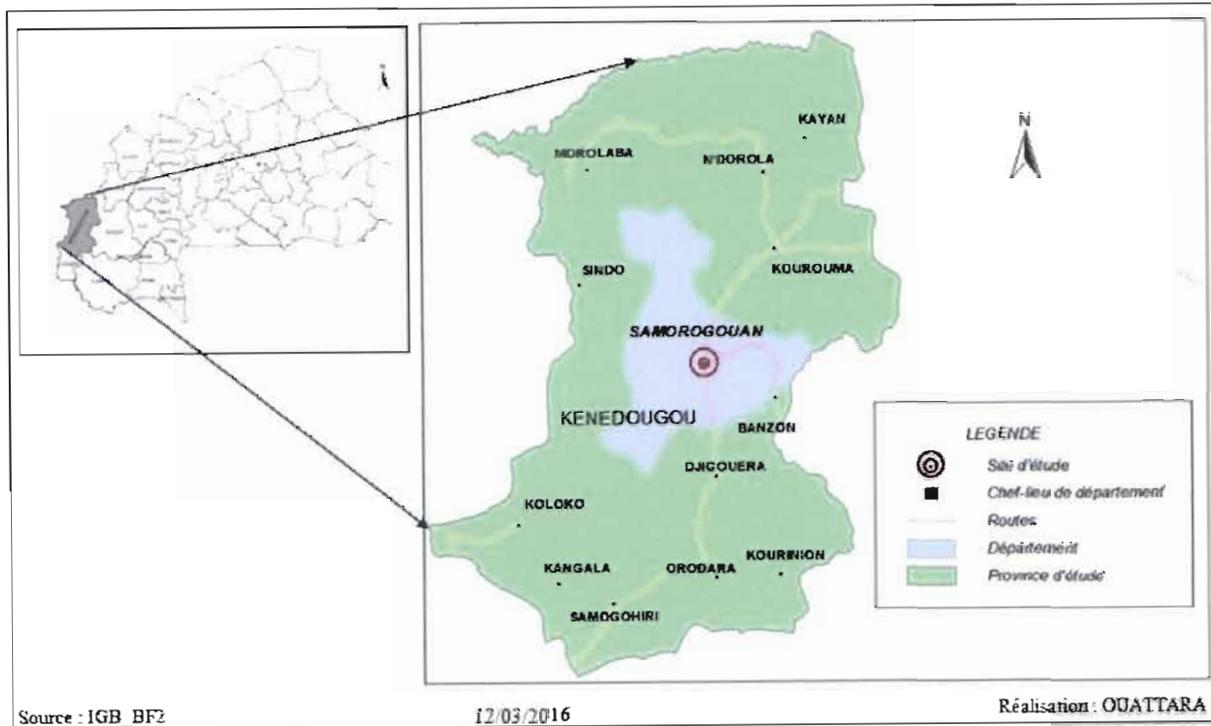


Figure 1: Site d'étude

Notre étude a été réalisée dans le village de Samorogouan situé dans la commune de Samorogouan qui fait partie de la zone cotonnière Ouest du Burkina couvrant 121 800 ha. La commune de Samorogouan est située dans l'extrême ouest du Burkina Faso, dans la province du Kénédougou, en zone frontalière avec la République du Mali et compte 16 villages et 5 hameaux de culture (Nelen, et al, 2004).

En 2006, la population de la commune était estimée à 35.015 habitants avec un taux de croissance annuel de 5 % et une densité de 26,06 habitants/Km². En 2013 la population de la commune s'élevait à 44 702 habitants, dont 9 976 habitants pour le village de Samorogouan à la même année (PCD, 2013). On y distingue deux groupes de populations qui sont : les autochtones constitués par les Samogho, les Sénoufo et les Bolon d'une part et d'autre part, les allochtones comprenant les Moosé, les Gourounsi, les Samo de Tougan, les Peulhs, les Dagari et les Bobo (Alchian & Demsetz, 1973 ; Chauveau et al, 2006, cités par Hochet et Guissou 2010).

Dans la société Samogo, les femmes occupent une place non négligeable. Elles participent aux activités de production. Elles sont aussi chargées d'éduquer les enfants et

d'assurer des tâches domestiques. La femme samogho a la possibilité d'emprunter un lopin de terre pour sa production individuelle. Cependant, elle doit avoir l'autorisation du chef de famille et est écartée de la prise de décision et des centres de pouvoir (PCD, 2013).

La commune de Samorogouan recèle de potentialités favorables à l'agriculture et l'élevage. Il se trouve à la charnière du « bassin cotonnier » dans le Nord-Ouest, le Centre-Ouest, et du « front cotonnier » dans le Sud-Ouest. (Hochet et Guissou 2010). La végétation de Samorogouan se compose de plusieurs strates : le couvert herbacé qui peut atteindre 10 à 30 cm : la savane arborée et boisée pouvant atteindre respectivement 5 à 10 m et 10 à 15 m de haut, ainsi que la forêt galerie comprise entre 15 et 20 m de haut (PCD, 2013).

Selon le PCD (2009), les surfaces cultivées sont estimées à 26 600 ha et les jachères à 14 895 ha. Les superficies cultivées sont largement dominées par les céréales (maïs, sorgho, riz, mil) avec 14 425 ha, suivies des cultures de rente (coton, arachide, niébé, sésame, soja) avec 7 228 ha. L'agriculture est en partie dominée par la culture cotonnière qui occupe une place de choix dans la production agricole (plus de 53 % des superficies emblavées). La production animale est aussi importante: elle est non seulement liée à la culture attelée, mais surtout au développement de l'élevage chez les agro-pasteurs (Yéyé et *al*, 2004).

L'élevage et l'agriculture se font d'une manière générale, comme partout au Burkina Faso, sous régime foncier coutumier et dans le cadre de l'économie familiale selon des techniques traditionnelles (Hochet et Guissou 2010).

Cependant, le département est confronté à des difficultés telles que : la pression démographique et animale sur les ressources naturelles disponibles, l'extension incontrôlée des superficies cultivées, la baisse de la fertilité des sols, la dégradation du couvert végétal, la réduction des espaces pastoraux et les conflits fréquents entre autochtones, autochtones/migrants, agriculteurs/éleveurs, l'insécurité foncière qui sont une entrave au développement du département (Yéyé et *al*, 2004).

2.1.1 Choix de la zone et du site

L'étude vise les productions agricoles génératrices de revenus de la femme que sont le sésame, le soja et le coton. La région des hauts bassins a été retenue pour sa production importante de ces trois cultures. La province du Kéné Dougou dont la production du coton et du sésame constitue la principale source de revenus de la population, est la première productrice de soja dans la zone Ouest. La commune de Samorogouan est la principale zone de concentration des trois cultures dans les exploitations agricoles à savoir le coton, le sésame et le soja. C'est ce

qui justifie le choix du site de Samorogouan. Elle est l'un des premiers producteurs de soja de la région. Les exploitations sont généralement collectives, appartenant à une famille. Toutefois, il y a aussi des exploitations individuelles. Il faut noter que dans cette localité, la plupart des femmes ont leur propre champ où elles produisent diverses cultures comme le haricot, le soja, le sésame, le pois de terre (PCD, 2013).

2.2 La collecte des données

2.2.1 La revue de littérature

Elle nous a permis de faire le point des études et des travaux qui ont été réalisés sur la contribution de la femme dans la production agricole, notamment le coton, le soja et le sésame. Elle a été faite par la capitalisation des résultats de recherche disponibles dans les rapports de recherche et les articles scientifiques, ainsi que dans les documents existants sur les travaux déjà réalisés par les projets de développement, les ONG et associations qui interviennent dans ces domaines. Cette recherche bibliographique a donc permis d'affiner la problématique et les objectifs de la recherche.

2.2.2 Collecte de données

Les données ont été collectées à l'aide d'un questionnaire adressé aux productrices de sésame et de soja et a porté sur les biens propres à la femme ; les quantités de sésame et soja produits ; les charges de la campagne ; l'accès aux facteurs de productions ; rôle de la femme dans les prises de décisions dans l'exploitation ; ainsi que leurs revenus dans la production, la transformation et la vente du coton, du sésame et du soja (Annexe 2).

a) préparation de l'enquête terrain

Comme méthodes de collecte de données, nous avons eu recours au focus groupe et à des entretiens semi-structurés auprès des groupements de femmes productrices de soja et de sésame afin de présenter notre étude et de fixer la date de début des enquêtes. Pour la collecte proprement dite des données, nous avons procédé à des entretiens individuels et semi-structurés auprès des groupements de femmes productrices de sésame et de soja ; ainsi qu'à des observations directes sur le terrain.

b) enquêtes proprement dites : entretiens individuels ; entretiens semi-structurés

L'identification, la collecte et la vérification des données sur le terrain ont été effectuées à l'aide des outils préalablement définis.

La première partie de la phase terrain a consisté à une prise de contact avec les différents acteurs en vue d'une brève présentation de nos activités et prendre rendez-vous avec les producteurs. Cette prise de contact a duré deux (02) jours.

Par la suite, les visites de terrain et les entretiens individuels ont été organisés en fonction de la disponibilité des producteurs. La majorité des entretiens ont été effectués le matin de 6h à 11h et dans la soirée de 18h à 22h. Dans le but d'obtenir des données fiables, nous étions fréquents sur le terrain tout au long de la campagne.

2.3. Echantillonnage et taille de l'échantillon

Les enquêtes ont été réalisées sur un échantillon représentatif de 80 femmes. Le choix de ces femmes s'est fait par la technique de sondage aléatoire à partir d'une base de données de 160 femmes, réalisée par le projet FAM/COMM. Cette base a été constituée à partir du recensement des femmes productrices du sésame ou du soja soit les deux à la fois.

Pour une bonne compréhension du contexte de cette étude, les variables et paramètres ci-dessous ont été définis.

2.4 Paramètres et variables étudiés

— **Champ individuel de la femme :** C'est une portion de terre (parcelle) exploitée par la femme pour ses propres cultures. Elle lui est, le plus souvent, octroyée par le chef d'exploitation. Le champ ou la parcelle de la femme est généralement d'une faible superficie comprise entre 0, 25 et 1hectare.

— **le champ collectif de l'exploitation:** C'est le champ sous la gestion du chef d'exploitation. Il est aussi appelé champ familial et les cultures principales y sont produites dans le but d'assurer l'autoconsommation et les dépenses de tous les membres de la famille. C'est ainsi que chaque membre de la famille a le devoir de participer aux travaux du champ.

— **le rang d'épouse dans l'exploitation :** l'ordre d'arrivée en tant qu'épouse dans l'exploitation. La femme est considérée comme **unique** lorsqu'elle est mariée en situation de

monogamie. Elle est considérée comme une femme de **Rang_1** quand elle est mariée en situation de polygamie et a été la première à être mariée au chef d'exploitation. Elle est de **Rang \geq 2** lorsque c'est la deuxième ou la troisième à être mariée.

— **le revenu monétaire** de la femme est la somme perçue à titre de rémunération ou à titre de rente. Ici le revenu monétaire représente ce que la femme gagne en termes d'argent dans la production du soja et du sésame, ainsi que dans les autres activités.

La productivité et la rentabilité du sésame et du soja ont été évaluées à l'aide de paramètres qui sont :

— **le rendement à l'hectare** est le rapport de la production à la surface. Pour le calculer, on divise la production totale par la surface exploitée.

— **les coûts fixes** : ici c'est le coût de la main d'œuvre familiale.

— **les coûts variables** de production : ils sont composés des coûts des intrants (semence, insecticide, herbicide) qui ont été évalués, en tenant compte des quantités réelles appliquées, de leurs prix de cession aux producteurs et le coût de la main-d'œuvre extérieure rémunérée qui tiennent compte de toutes les opérations culturales (labour, semis, sarclage, épandage, traitement phytosanitaire, etc.).

Les coûts variables sont calculés par la formule :

$$CV = \sum CV_i \quad \text{Avec } CV_i \text{ la valeur en FCFA du coût variable } i \text{ de production.}$$

— **la MARI (Marge après Remboursement des Intrants)** : C'est un indicateur important dans les systèmes de cultures génétiquement modifiées et conventionnelles, car le crédit intrant est à la base de succès et d'engouements des producteurs dans ces systèmes (Vognan et al, 2013).

La MARI est calculée par la formule :

$$MARI = \text{produit brut} - \text{coût total des intrants}$$

— **la marge nette** est un indicateur important pour pouvoir juger la contribution à la constitution des capitaux pour le réinvestissement ou l'épargne. Elle représente la différence entre la marge brute et les coûts fixes. Elle permet d'apprécier la contribution à la constitution des capitaux pour le réinvestissement ou l'épargne. La marge brute inclut tous les coûts variables occasionnés par la production de l'entreprise, mais ne prend pas en compte les coûts fixes, alors

que la marge nette prend en compte les coûts variables et les coûts fixes. Dans notre cas, nous n'avons pas tenu compte de l'amortissement du matériel de production.

La marge nette est calculée par la formule :

$$\text{Marge nette} = \text{produit brut} - \text{coûts variables} - \text{coûts fixes}$$

— **l'incidence de la pauvreté** des femmes productrices de sésame et de soja est la proportion des femmes productrices de sésame et de soja identifiées comme pauvres dans l'échantillon considéré (Sanou, 2013). Elle est évaluée dans cette étude par comparaison de la valeur des biens totaux de la femme par an avec le seuil de pauvreté.

La somme totale de la valeur des biens de la femme est obtenue par la somme de l'estimation des valeurs des biens (animaux et matériel) dont dispose la femme (voir annexe 1) et du revenu total obtenu de la production agricole.

— **le seuil de pauvreté** défini comme le niveau de revenu en deçà duquel il n'est pas possible de se procurer une quantité de nourriture donnée (Martin, 2010), peut être envisagé de deux manières, absolue ou relative.

Le seuil absolu se réfère à un critère minimum de niveau de vie, par exemple la dépense qui permet à une personne de mener une vie active normale. Pour des besoins de comparaison internationale, ce seuil est invariant dans l'espace et reste constant pour une certaine durée (Sawadogo, 2006). Ainsi, la Banque mondiale considère que la dépense minimale par an et par individu pour mener une vie saine est de 370 \$ US soit environ un (01) dollar par jour qui correspond à 500FCFA/jour, soit 182 500 FCFA par an. Il est calculé en parité de pouvoir d'achat (PPA). La parité de pouvoir d'achat est un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies ; ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services. Le seuil de pauvreté est ensuite traduit pour chaque pays en devises locales. La Banque a également créé un seuil de deux (02) dollars par jour qui correspond mieux à la réalité des pays à revenus intermédiaires (Anonyme1, 2013).

Au Burkina Faso, l'INSD (2010) a établi le seuil de pauvreté à 108 454 FCFA par adulte et par an lors de la dernière Enquête Burkinabè des Conditions de Vie et des Ménages (EBCVM). Ce seuil se compose d'une composante alimentaire (75 315 FCFA) et d'une composante non alimentaire (33 139 FCFA). 43,9 % de la population burkinabè vit en dessous du seuil de pauvreté estimé à 108 454 FCFA.

Le seuil relatif est basé sur la distribution du revenu ou des conditions de vie d'une population. On peut donc considérer que tout individu bénéficiant de moins des deux tiers du revenu moyen vit en dessous du seuil de pauvreté (Sawadogo, 2006).

Pour plus de simplicité, nous nous sommes référés au seuil de pauvreté absolu dans notre étude.

Par ailleurs, des analyses ont été faites pour observer l'influence de la variation de certains facteurs comme la superficie du champ de la femme et la superficie du champ collectif de coton ainsi que l'influence du rang ,du niveau d'instruction et de l'accessibilité des femmes aux équipements du chef d'exploitation sur le revenu et sur la valeur des biens de la femme.

2.5 Traitements et analyses des données

Les données collectées ont été saisies et apurées à l'aide du logiciel ACCESS version 2007. Le choix de ce logiciel se justifie par le fait qu'il nous permet de saisir nos données de manière organisée et sans redondance. De plus, ACCESS possède plusieurs types d'objet (Table, formulaire, requête, état,) et nous permet d'obtenir une base de données constituée d'un ensemble de tables reliées ce qui rend plus faciles l'identification et le traitement des données. Le logiciel EXCEL version 2007 a permis de faire les calculs arithmétiques et de générer des figures (histogrammes et secteurs). Le logiciel XL STAT version 2007 a permis de faire l'analyse de la variance entre les variables et la comparaison des moyennes à l'aide du test de Fisher au seuil de 5 %.

CHAPITRE 03 : PRESENTATION DES RESULTATS ET DISCUSSION

3.1 Présentation des résultats de l'étude

3.1.1 Caractéristiques socio-économiques des femmes enquêtées

Le nombre de femmes actives dans une exploitation est de 3 en moyenne. L'âge moyen des femmes enquêtées est de 34 ans avec un minimum de 19 ans et un maximum de 60 ans (Tableau I).

Au niveau du statut foncier, seulement 1,3 % des femmes enquêtées sont propriétaires de terre.

La classification des femmes selon le statut montre que 46,2 % sont femmes « uniques » chez leur mari, 27,5 % sont de « rang_1 », c'est-à-dire premières épouses, 26,2 % sont de « rang \geq 2 » c'est à dire marié en deuxième ou troisième épouse chez le mari (tableau I).

Tableau I: Indicateurs sociodémographiques

Indicateurs	Femmes		
	moyenne	maximum	minimum
Age (ans)	34	60	19
Nombre d'actifs	3	9	0
Propriétaire de terre(%)		1,2	
Femmes uniques (%)		46,2	
Femmes de Rang_1 (%)		27,5	
Femmes de Rang \geq 2 (%)		26,2	

Source : données d'enquête 2015

Les résultats sur le niveau d'instruction de la femme montrent que dans l'ensemble les femmes sont peu instruites. En effet, il ressort que 58,1 % des femmes sont analphabètes, contre 27 % des femmes scolarisées et 14,9 % sont alphabétisées (figure 2).

L'analyse du niveau d'instruction en fonction du statut montre que 55,9 % des femmes « uniques » sont analphabètes contre 32,3 % qui sont alphabétisées et 11,8 % qui ont fréquenté l'école primaire (figure 2).

Concernant les femmes à statut de « première épouse » (rang_1), 60 % d'entre elles sont analphabètes contre 30 % qui sont alphabétisées et 10 % qui ont fréquenté l'école primaire (figure 2).

Quant aux femmes à statut de « 2e et 3e épouse », 63,2 % d'entre elles sont analphabètes contre 15,8 % qui sont alphabétisées et 21 % qui ont fréquenté l'école primaire.

Il ressort des résultats sur le niveau d'instruction de la femme qu'aucune parmi elles, tous statuts confondus, n'a atteint le niveau du secondaire (figure 2).

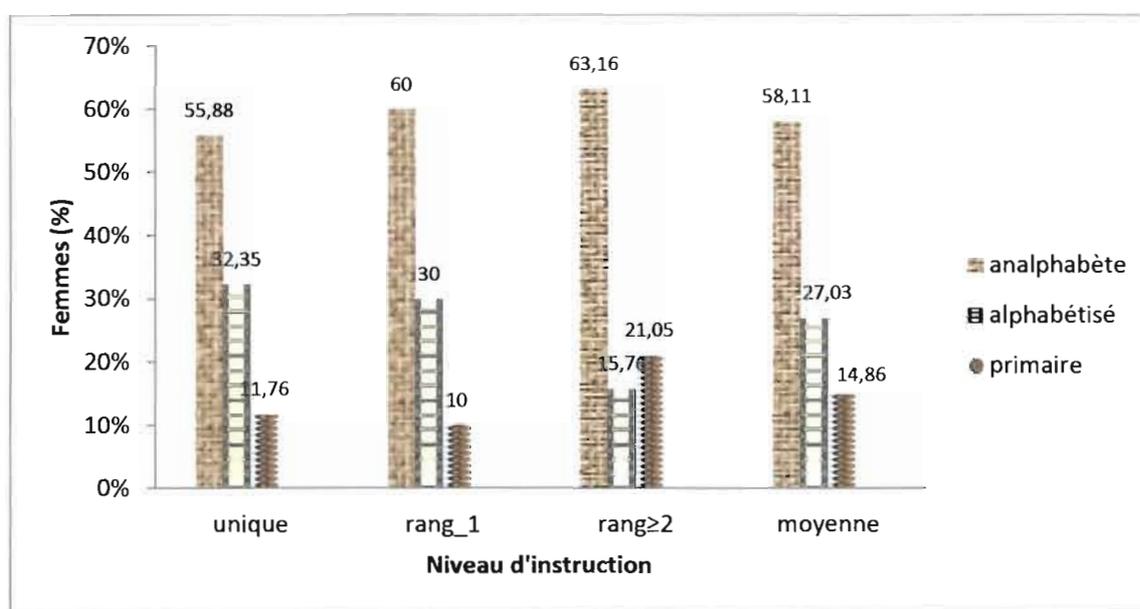


Figure 2 : Niveau d'instruction de la population enquêtée

3.1.2 Principales activités de la femme

L'agriculture est l'activité prédominante chez les femmes. En effet, l'agriculture est pratiquée principalement par 97,3 % des femmes tandis que, seulement 2,7 % des femmes sont occupées par le commerce (tableau II).

Concernant les activités secondaires, 30,1 % des femmes pratiquent l'élevage, 34,2 % le commerce et 24,7 % la transformation des produits agricoles. On note que 11 % des femmes enquêtées n'ont pas d'activités secondaires (tableau II).

Tableau II : Activités principales et secondaires des femmes enquêtées

	Activités	Femmes(%)
Activités principales	Agriculture	97,3
	Commerce	2,7
Activités secondaires	Elevage	30,1
	Commerce	34,2
	Transformation	24,7
	Aucune	11

Source : données d'enquête 2015

3.1.3 Système de culture de la femme

De façon générale, les superficies moyennes emblavées par les femmes enquêtées sont de petite taille, avec 0,7 ha comme superficie totale dont 0,5 ha pour le sésame et 0,4 ha pour le soja. Ce sont les femmes « uniques » qui ont les superficies les plus grandes avec 0,8 ha comme superficie totale dont 0,6 ha pour le sésame et 0,5 ha pour le soja, suivies des « premières » femmes avec 0,6 ha comme superficie totale dont 0,5 ha pour le sésame et 0,5 ha pour le soja puis, des « deuxièmes » épouses et plus qui possèdent en moyenne 0,6 ha comme superficie totale dont, 0,3 ha pour le sésame et 0,3 ha pour le soja. Il faut noter que les femmes ne disposent d'aucune superficie pour la production du coton (tableau III).

Tableau III: Superficie moyenne emblavée en ha en fonction du statut de la femme

Superficies moyennes	Unique	Rang_1	Rang \geq 2	Moyenne
Superficie totale (ha)	0,8	0,6	0,6	0,7
Superficie coton (ha)	-	-	-	-
Superficie sésame (ha)	0,6	0,4	0,3	0,5
Superficie soja (ha)	0,5	0,4	0,3	0,4

Source : données d'enquête 2015

3.1.4 Productivité et rentabilité des cultures non vivrières de la femme

Le rendement en grain à l'hectare obtenu par les productrices est de 256,9 kg/ha en moyenne pour le sésame contre 505,9 kg/ha pour le soja. Le produit brut par hectare de sésame est estimé à 150 281 FCFA en moyenne contre 111 294 FCFA pour le soja. Le coût total des intrants s'élève à 15 324 FCFA pour un (01) hectare de sésame produit et 17 076 FCFA pour un hectare de soja. La marge après remboursement par hectare du sésame est plus élevée que celle du soja avec respectivement, 134 956 FCFA et 94 218 FCFA. Le coût de la main d'œuvre est de 43 948 FCFA/ha pour le sésame et de 47 500 FCFA/ha pour le soja. En considérant la marge nette, on note que le sésame est plus rentable que le soja avec une marge nette de 91 008 FCFA/ha pour le sésame contre 46 718 FCFA/ha pour le soja (tableau IV).

Tableau IV: Compte d'exploitation d'un hectare de soja et d'un hectare de sésame

	Sésame	soja
<u>Production</u>		
Rendement (kg/ha)	256,9	505,9
Prix unitaire de la production (FCFA/kg)	585	220
Valeur de la production	150 281	111 294
<u>Intrants</u>		
Quantité des semences (kg)	10,6	17,3
Quantité d'herbicides (l)	2,7	2,6
Quantité d'insecticides (l)	1,1	0,5
Prix unitaire de la semence (FCFA/kg)	500	500
Prix unitaire de l'herbicide (FCFA/l)	2 750	2 750
Prix unitaire de l'insecticide (FCFA/l)	2 442	2 442
Coût total des intrants (FCFA/ha)	15 324	17 076
MARI (FCFA/ha)	134 956	94 218
Coût total de la main d'œuvre (FCFA/ha)	43 948	47 500
Marge nette (sans amortissement) (FCFA /ha)	91 008	46 718

Source : données d'enquête 2015

3.1.5 Les revenus monétaires de la femme

De façon générale, le revenu moyen de la femme est estimé à 80 473 FCFA. En se fondant sur le statut de la femme, il apparaît que le revenu de la femme à statut « unique » de montant 89 086 FCFA est plus élevé que ceux des femmes de rang_1 et de rang \geq 2 de Montants

respectifs, 73 575 FCFA et 71 868 FCFA). Il faut indiquer que le revenu maximum pour les femmes uniques est de 165 000 FCFA, 140 000 FCFA pour les femmes de rang_1 et, 150 000 FCFA pour les femmes de rang \geq 2 tandis que le revenu minimum tourne autour de 22 000 FCFA pour les femmes à statut « unique », 35 000 FCFA pour les femmes de rang_1 et 27 000 FCFA pour les femmes de rang \geq 2.

L'analyse de variance montre qu'il n'y a pas de différence significative entre les revenus des femmes de statuts différents, au seuil de 5 % avec une probabilité de Fisher égale à 1,44 (tableau V).

Tableau V : Revenus de la femme en fonction de son rang

Femmes	Revenu total (FCFA)			F	Pr>F
	Maximum	Minimum	Moyenne		
Unique	165 000	22 000	89 086	1,44	0,24
Rang_1	140 000	35 000	73 575		
Rang \geq 2	150 000	27 000	71 868		
Moyenne			80 473		
Signification			NS		

Source : Données d'enquête 2015

NB : NS= non significatif ; F= test de Fisher ; Pr= Probabilité

3.1.5.1 Les biens acquis par la femme

L'inventaire des actifs détenus par les femmes enquêtées révèle qu'ils comprennent des moyens de transport et de communication, des biens et produits d'élevage et, des moyens de production.

Au titre des moyens de transport et de communication, il ressort que 83,6 % des femmes enquêtées possèdent au moins un vélo et 74 % ont un téléphone portable. L'analyse selon le statut de la femme montre que le vélo est possédé par : 88,2 % des femmes à statut « unique », 80 % des femmes de rang_1 et 84,2 % des femmes à statut de 2e épouse et plus. Le téléphone est possédé par : 70,6 % des femmes « uniques », 80 % des femmes de rang_1 et 73,7 % des femmes de rang_2 et plus.

En ce qui concerne les biens et produits d'élevage, 52 % des femmes possèdent la volaille, 12,3 % ont des porcins, 41,1 % possèdent des caprins, 27,4 % élèvent des ovins et 8,2 % possèdent des bovins (tableau VI). En se fondant sur le statut de la femme, il revient que :

- les bovins forment les avoirs de : seulement 5,9 % des femmes à statut « unique », 10 % des femmes de rang_1 et 5,3 % des femmes de rang \geq 2 ;
- les ovins sont possédés par : 23,5 % des femmes uniques, 25 % des femmes de rang_1 et 42,1 % des femmes de rang \geq 2 ;
- les caprins sont détenus par 41,2 % des femmes à statut « unique », contre respectivement, 40 % et 42,1 % pour les femmes de rang_1 et de rang \geq 2 ;
- les porcins sont possédés par 5,9 % des femmes uniques, contre 20 % et 15,8 % respectivement pour les femmes de rang_1 et de rang \geq 2. 55,9 % des femmes uniques disposent de la volaille, 55 % des femmes de rang_1 et 42,1 % des femmes de rang \geq 2 en disposent également (tableau VI).

S'agissant des moyens de production composés des terres et des équipements d'exploitation, 80,8 % des femmes disposent d'un champ individuel et 69,9 % des femmes ont accès aux équipements agricoles de leur époux. La répartition selon le statut révèle que 79,4 % des femmes à statut « unique » disposent d'un champ individuel, contre respectivement 85 % et 78,9 % pour les femmes de rang_1 et les femmes de rang \geq 2 ; tandis qu'il ressort que 76,7 % des femmes « uniques » ont accès aux équipements du chef d'exploitation, contre 84,3 % des femmes de rang_1 et 66,7 % des femmes de rang \geq 2 (tableau VI).

Tableau VI: Pourcentage des femmes disposant des Biens

Biens	Femmes (%)			Moyenne
	Unique	Rang_1	Rang \geq 2	
Vélo	88,2	80,0	84,2	83,6
Téléphone	70,6	80,0	73,7	74,0
Bovin	5,9	10,0	5,3	8,2
Ovins	23,5	25,0	42,1	27,4
Caprins	41,2	40,0	42,1	41,1
Porcins	5,9	20,0	15,8	12,3
Volaille	55,9	55,0	42,1	52,1
Champ individuel	79,4	85,0	79,0	80,8
Accès équipements du mari	76,7	84,2	66,7	69,9

Source : données d'enquête 2015

3.1.5.2 Revenu agricole de la femme dans la production individuelle de soja ou de sésame et dans le champ collectif de coton.

Le revenu tiré par la femme dans l'exploitation de son champ personnel de sésame et de soja atteint un montant de 38 012 FCFA pendant que celui obtenu au titre de sa participation à l'exploitation du champ collectif est de 16 479 FCFA (Figure 3).

Il apparait que la femme qui participe à l'exploitation du champ collectif et qui consent à s'investir parallèlement dans un champ personnel obtient un revenu cumulatif plus consistant soit 54 491 FCFA (16 479 + 38012) alors que lorsqu'elle s'adonne exclusivement au travail du champ collectif, elle gagne seulement un revenu d'un montant de 16 479 FCFA.

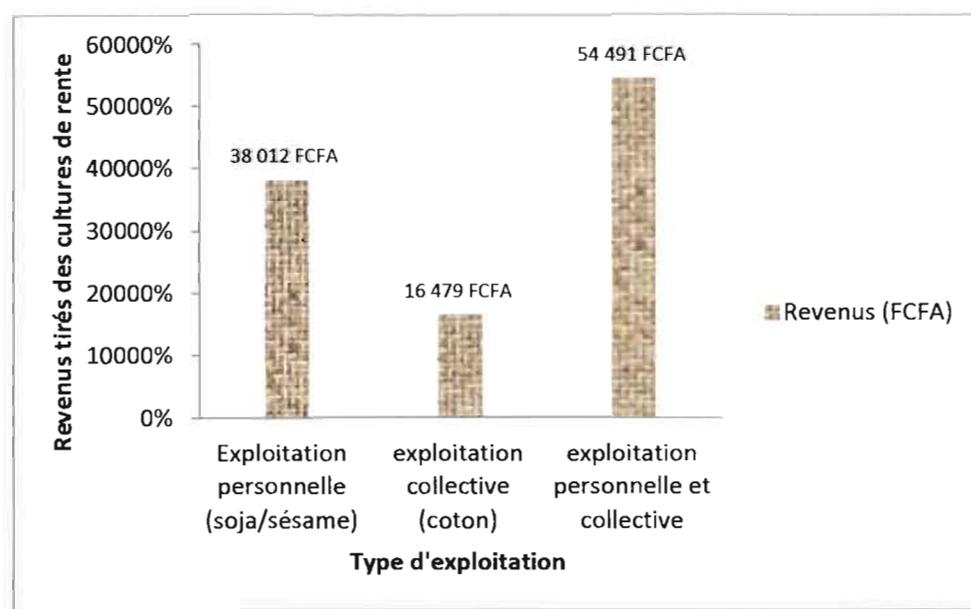


Figure VII: Revenu tiré par la femme dans les cultures de rente.

3.1.6 Les principales sources de revenus de la femme

3.1.6.1 Les secteurs de production

Les principales activités de la femme sont l'agriculture, le commerce et autres, notamment le petit élevage. En termes de contribution à la formation du revenu de la femme, les résultats montrent que l'agriculture contribue pour 56,4 %, le commerce pour 24,2 % et les autres activités comme l'élevage pour 19,3 % (figure 4).

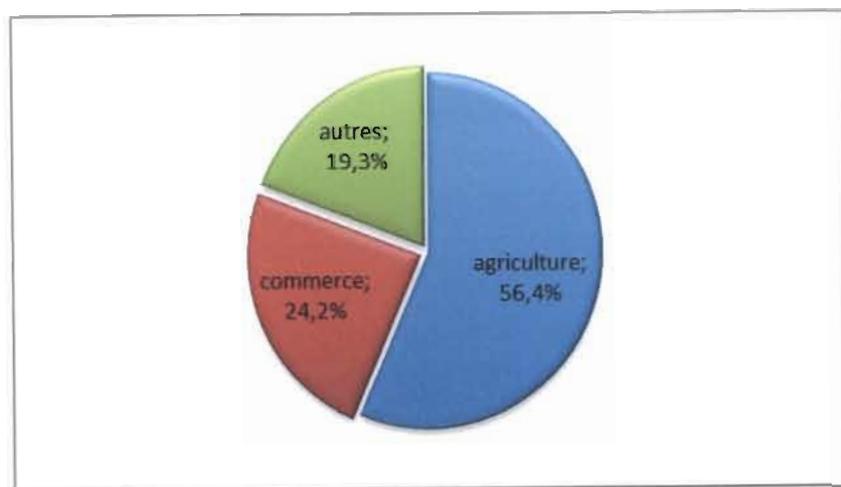


Figure 4 : Part des activités économiques dans le revenu de la femme

3.1.6.2 Les activités agricoles de la femme

L'analyse des principales sources de revenus agricoles montre que le soja constitue la principale source de revenus pour la femme. En effet, sa production procure des revenus à 48,6 % des femmes enquêtées. Le sésame est la deuxième source de revenus qui profite à 40 % de ces femmes, suivi par les céréales et les autres cultures avec respectivement 4,4 % et 7 % des femmes (Tableau VII).

L'analyse par rapport au statut de la femme donne les résultats suivants :

Au niveau du sésame, les femmes ayant le statut de femme unique et qui reconnaissent tirer principalement leurs revenus de sa production représentent plus de la moitié (52,9 %) ; les femmes de rang_1 qui l'admettent sont de 30 % tandis que celles de rang_2 et plus atteignent 36,8 %.

Pour ce qui est du soja, 55 % des femmes de rang_1 et 52,6 % de celles de rang \geq 2, affirment obtenir leur revenu principalement de la production du soja pendant qu'au niveau des

femmes ayant le statut de femme unique, celles qui sont de cet avis représentent 38,2 % (tableau VII).

S'agissant des céréales, il ressort que 2,9 % des femmes du statut de femme unique approuvent que les céréales constituent la principale source de revenus : les femmes de rang_1 qui l'admettent sont 5 % alors que celles du rang \geq 2 équivalent à 5,3 %.

Enfin pour les autres cultures (haricot, arachide, pois de terre), 5,9 % des femmes du statut de femme unique, 10 % des femmes de rang_1 et 5,3 % des femmes de rang \geq 2 déclarent tirer principalement leur revenu de ces autres cultures (tableau VII) ;

Il convient de souligner que le coton qui n'est produit que dans le champ collectif ne constitue pas directement une source de revenus pour les femmes enquêtées.

Tableau VIII: Principales sources de revenus des femmes

Cultures principales	Femmes(%)			
	Uniques	Rang_1	Rang \geq 2	Moyenne
Coton	-	-	-	-
Sésame	52,9	30,0	36,8	39,9
Soja	38,2	55,0	52,6	48,6
Céréales	2,9	5,0	5,3	4,4
Autres	5,9	10,0	5,3	7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : données d'enquête 2015

3.1.6.3 Contribution du sésame, du soja et du coton dans le revenu agricole de la femme

La vente du sésame produit par la femme représente 44,3 % du revenu agricole et celle du soja 30,9 %. Soit 75,3 % du revenu agricole de la femme pour les deux cultures. Le revenu obtenu de l'activité cotonnière contribue pour 16,3 % aux revenus agricoles. Ce revenu représente le don reçu du mari pour la participation de la femme à la production du coton dans le champ collectif. Ce don pour la motivation de la femme dans l'activité cotonnière peut être reçu sous forme d'argent, d'habillement, d'ustensiles de cuisine, etc. Nous notons que le revenu qu'elle tire des autres cultures comme le haricot, l'arachide et les céréales est moins important. En effet, ces cultures contribuent pour 8,4 % à son revenu agricole (figure 5).

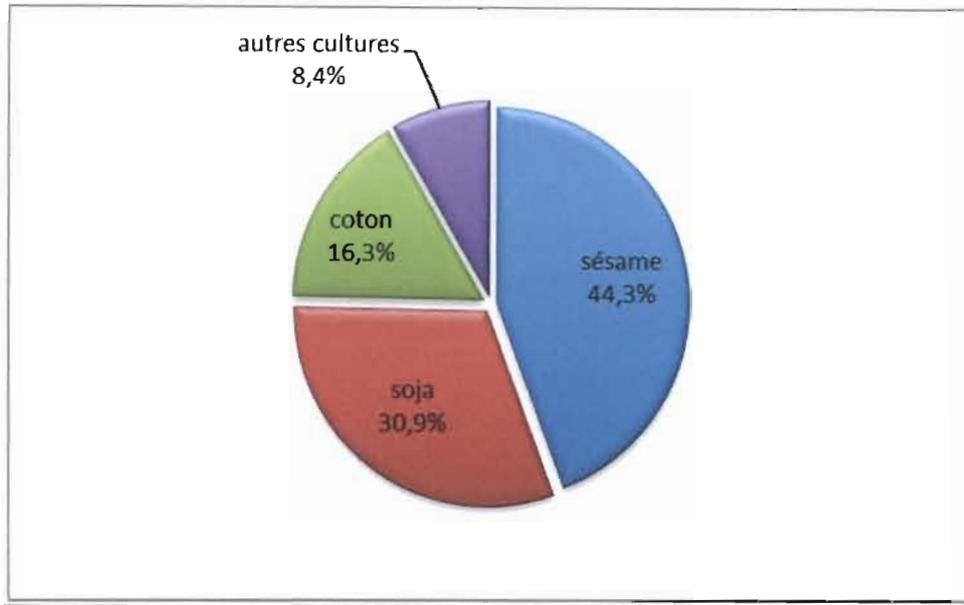


Figure 5 : Parts des productions agricoles dans la formation du revenu

3.1.7 Utilisation du revenu de la femme

3.1.7.1 Structure des dépenses de la femme

L'analyse de la structure des dépenses à partir du revenu de la femme montre que le revenu de la femme est en grande partie utilisé pour les dépenses familiales. Ainsi, 23,4 % du revenu de la femme est affecté aux dépenses des enfants, 20,7 %, aux dépenses pour les propres besoins de la femme et 20,5 % aux dépenses alimentaires du ménage. On remarque que la femme soutient son mari et ses parents proches avec respectivement 8,5 % et 7,7 % de son revenu. Environ 2,7 % du revenu est utilisé pour d'autres dépenses. La femme arrive à épargner 16,8 % de son revenu (figure 6).

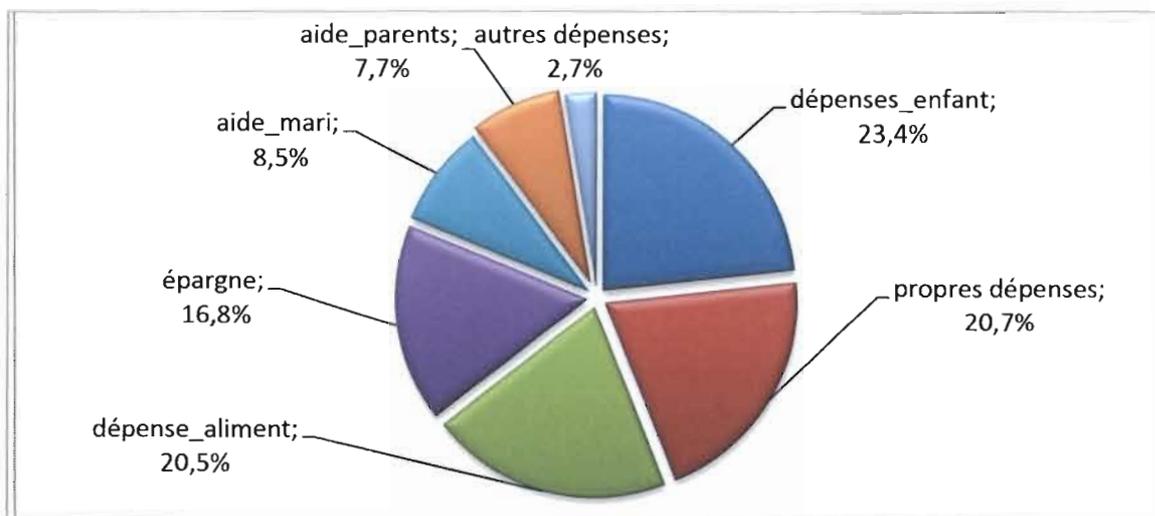


Figure 6: Répartition du revenu de la femme dans les différentes dépenses familiales

3.1.7.2 Contribution de la femme dans les dépenses familiales

La contribution de la femme dans les dépenses familiales est non négligeable. Elle supporte 29,2 % des dépenses liées à l'entretien des enfants. Elle effectue également 75,7 % de ses propres dépenses, 10,7 % des dépenses pour l'entretien de l'habitat et 26,7 % des dépenses sociales. Nous notons que plus de la moitié des dépenses liées à l'achat d'aliments sont prises en charge par la femme, soit 57,5 % des dites dépenses (figure 7).

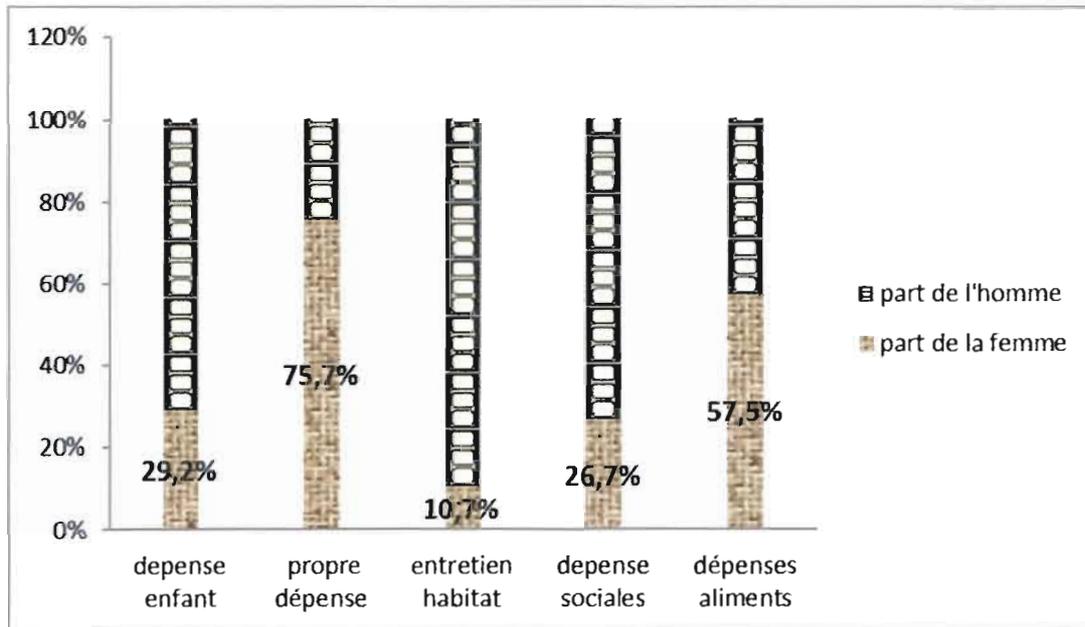


Figure 7: Répartitions des dépenses familiales entre la femme et le chef d'exploitation

3.1.8 Revenu des femmes et seuil de pauvreté des femmes

Le seuil de pauvreté estimé par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) est de 108 454 FCFA/an et celui estimé par la Banque mondiale (BM) de 182 500 FCFA/an.

La comparaison du niveau de richesse des femmes par rapport à leur statut conjugal nous donne les résultats suivants:

- En considérant le seuil de pauvreté de l'INSD, nous remarquons qu'il y a plus de pauvres chez les femmes ayant un statut de 1^{re} femme (soit 50%) ; elles sont suivies par les femmes qui ont le statut de 2e femme et plus (47,4 %), viennent après les femmes de statut unique qui ont le moins de pauvres (22,9%) (figure 8).
- Lorsque nous considérons le seuil de pauvreté de la BM, c'est chez les femmes de rang ≥ 2 qu'il y a plus de pauvres (73,7%) suivies par les femmes ayant un statut de 1ere femme (70%), viennent après les femmes de statut unique qui ont le moins de pauvres (57,1%) (figure 9).

Il en résulte de cette comparaison qu'il y a moins de pauvres chez les femmes qui ont le statut de femme unique quel que soit le seuil de pauvreté considéré. En effet, seulement 22,9 % des femmes uniques vivent en dessous du seuil de pauvreté de l'INSD alors qu'elles sont 57,1 % qui vivent en dessous du seuil établi par la Banque Mondiale(BM).

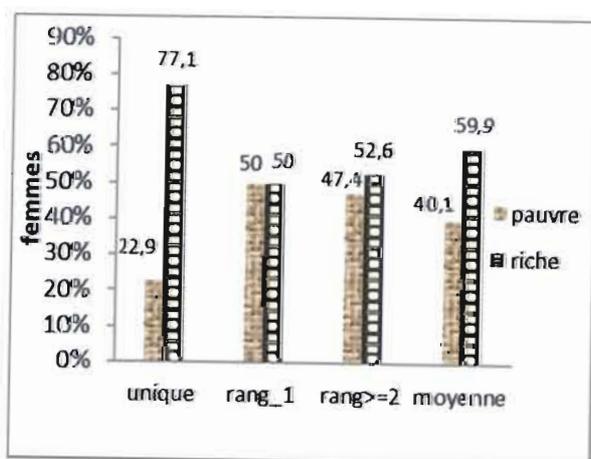


Figure 8: Incidence de la pauvreté de la femme au seuil de pauvreté de l'INSD (108454FCFA)

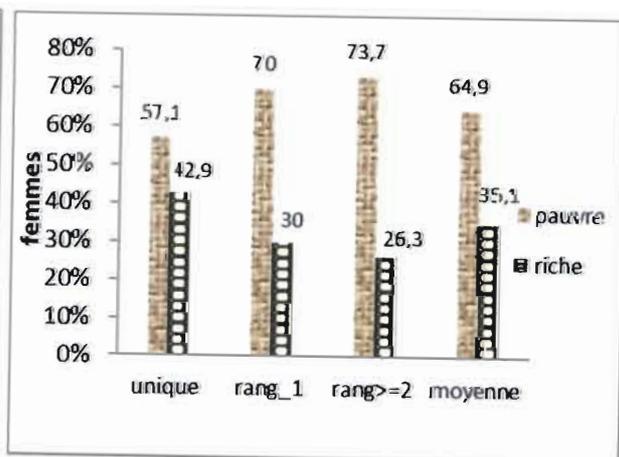


Figure 9: Incidence de la pauvreté de la femme au seuil de pauvreté de la BM (182500FCFA)

3.1.9 Avis des femmes sur les avantages procurés par le coton, le sésame et le soja

3.1.9.1 Avis des femmes sur les avantages procurés par le coton

L'ensemble des femmes que nous avons interrogé sur les avantages du coton produit par leur mari pour elles-mêmes, trouve que le coton que leur mari produit leur procure certains avantages. En effet, de manière détaillée, il ressort que :

- 42,5 % des femmes, dont 32,4 % des femmes uniques, 31,8 % des femmes de rang_1 et 71,4 % des femmes de rang \geq 2 affirment que le coton leur procure une cohésion familiale.
- 18,7 % des femmes, dont 10,8 % des femmes uniques, 22,7 % des femmes de rang_1 et 28,6 % des femmes de rang \geq 2 avancent que le coton leur permet de disposer de vivres.
- 21,2 % des femmes dont 21,6 % des femmes uniques, 18,2% des femmes de rang_1 et 23,81% des femmes de rang \geq 2 disent que le coton leur permet de disposer d'argent.
- Seulement 6,25 % des femmes dont 8,11 % des femmes uniques, 4,5% des femmes de rang_1 et 4,7% des femmes de rang \geq 2 trouvent que le coton leur procure des intrants agricoles.
- 8,8 % des femmes, dont 5,4% des femmes uniques, 13,6 % des femmes de rang_1 et 9,5 % des femmes de rang \geq 2 affirment que le coton leur procure une certaine notoriété.

Cependant, toutes ces femmes enquêtées trouvent que le coton n'est pas bénéfique pour elles, en considérant le travail qu'elles fournissent dans le champ de coton. Selon elles, le coton ne leur permet pas de faire des réalisations personnelles (tableau VIII).

A la question de savoir si la production de coton procurait des avantages à leur mari, il a été enregistré que:

- 31,9 % des femmes enquêtées dont 26,6 % des femmes uniques ; 40,9 % des femmes de rang_1 et 22,6 % des femmes de rang \geq 2 estiment que le coton contribue à la cohésion familiale.
- 14 % des femmes, dont 12,1 % des femmes uniques, 18,1 % des femmes de rang_1, 6,5 % des femmes de rang \geq 2 disent que cette culture contribue à la disponibilité alimentaire pour le mari.

- 4,3 % des femmes dont 5,7 % des femmes uniques et 4,5 % des femmes de rang-1 estiment que le coton permet à leur mari de disposer d'intrants agricoles.
- Par contre, aucune femme de rang ≥ 2 ne trouve que le coton facilite la disponibilité des intrants pour leur mari.
- 51,9 % des femmes, dont 59,9 % des femmes uniques, 36,9 % des femmes de rang-1 et 71 % des femmes de rang ≥ 2 déclarent que le coton permet à leur mari de disposer d'argent.
- 20,7 % des femmes, dont 19,3 % des femmes uniques, 26,3 % des femmes de rang_1, 5 % des femmes de rang ≥ 2 sont d'avis que la culture du coton procure une notoriété à leur mari.
- 100 % des femmes trouvent que la production du coton est bénéfique pour leur mari (tableau VIII).

Tableau VIII X : Avis des femmes sur les avantages procurés par le coton de leur mari

	Unique(%)	Rang_1(%)	Rang≥2(%)	Moyennes(%)
Avis des femmes sur les avantages procurés par le coton à leurs maris				
Accomplissement personnel	19,3	26,3	5	20,7
Cohésion familiale	26,6	40,9	22,6	31,8
Disponibilité d'aliments	12,1	18,1	6,5	14
Disponibilité d'intrants	5,7	4,5	6,2	4,3
Disponibilité monétaire	59,9	36,9	71	51,9
Notoriété	19,3	26,3	5	20,7
Bénéfique	100	100	100	100
Avis des femmes sur les avantages procurés par le coton de leur mari à elles-mêmes				
Accomplissement personnel	0,0	0,0	0,0	0,0
Cohésion familiale	32,4	31,8	71,4	42,5
Disponibilité d'aliments	10,8	22,7	28,6	18,8
Disponibilité d'intrants	8,1	4,5	4,8	6,3
Disponibilité monétaire	21,6	18,2	23,8	21,3
Bénéfique	0,0	0,0	0,0	0,0
Notoriété	5,4	13,6	9,5	8,8

Source : données d'enquête 2015

3.1.9.2 Avis des femmes sur les avantages procurés par le sésame et le soja

Les productrices annoncent plusieurs changements induits par la culture du sésame et du soja dans leurs conditions de vie. En effet, il ressort que :

- toutes les femmes (100% des femmes) trouvent que leur production de sésame et de soja est bénéfique pour elle-même et pour leur famille.
- 56,3% des femmes, dont 59,1% des femmes de rang₁ ; 57,1% des femmes de rang_{≥2} et 54,1% des femmes uniques indiquent que le soja et le sésame apportent une cohésion dans leur famille respective.
- 28,8% des femmes, parmi lesquelles, 36,4% des premières femmes ; 38,1% des deuxièmes femmes et 18,9% des femmes uniques disent que la production de ces deux cultures les aide dans certaines réalisations personnelles comme l'achat de vélo et d'animaux d'élevage.
- Pour 36,3% des femmes, dont 31,8% des femmes de rang₁ ; 38,1% des femmes de rang_{≥2} et 35,1% des femmes uniques, la culture du sésame et du soja leur permet de disposer d'aliments pour la consommation familiale.
- Concernant la disponibilité monétaire, 56,3% des femmes, dont 54,5% des femmes de rang₁ ; 33,3% des femmes de rang_{≥2} et 64,9% des femmes uniques disent disposer d'argent grâce à la production du sésame et du soja.
- 42,5% des femmes reconnaissent que la culture de ces deux spéculations leur donne une certaine notoriété vis-à-vis de leur mari et de la communauté.
- Par contre, peu de femmes affirment que le sésame et le soja leur permettent de disposer d'intrants agricoles. En effet, seulement 6,3% des femmes, dont 4,5% des premières femmes ; 4,7% des deuxièmes femmes et 10,8% des femmes uniques disent disposer d'intrants agricoles grâce à ces deux cultures (tableau IX).

Tableau IX: Avis des femmes sur les avantages procurés par le sésame et le soja à elle-même et à leur famille

	Rang-1(%)	Rang \geq 2(%)	Unique(%)	Moyenne(%)
Accomplissement personnel	36.4	38.1	18,9	28.8
Cohésion familiale	59.1	57.1	54,1	56.3
Disponibilité d'aliments	31.8	38.1	35.1	36,3
Disponibilité d'intrants	4.5	4,7	10,8	6,3
Disponibilité monétaire	54.5	33,3	64,9	56,3
Notoriété	31,8	19,0	59,5	42,5
Bénéfique	100	100	100	100

Source : données d'enquête 2015

3.1.10 Influence du rang de la femme sur son niveau de richesse et sur son revenu

3.1.10.1 Influence du rang de la femme sur le niveau de richesse de la femme.

L'analyse de la variance montre que la différence entre les biens estimés n'est pas statistiquement significative au seuil de 5% avec une probabilité de 0,886 (tableau X). Nous pouvons donc dire que les biens dont disposent les femmes s'équivalent en termes de valeur quel que soit leur statut.

3.1.10.2 Influence du rang de la femme sur les récompenses reçues par les femmes dans les champs collectifs de coton

L'analyse de la variance montre que les différences entre les valeurs des primes perçues par les femmes ne sont pas statistiquement significatives au seuil de 5% avec une probabilité de Fisher de 0,818 (tableau X).

Donc les primes perçues par les femmes ne tiennent pas compte du statut de la femme.

Tableau XI: Analyse de la différence de la récompense perçue par la femme selon son rang chez le mari

Variable	Modalités	Niveau de richesse (FCFA)	Prime perçue du coton (FCFA)
Statut	Rang-1	194050	8475
	unique	192412	8774
	Rang \geq 2	129389	6430
	F	0,215	0,31
	Pr>F	0,886	0,818
	Signification	NS	NS

Source : données d'enquête, 2015

NB : NS= non significatif ; F= test de Fisher ; Pr= Probabilité

3.1.11 Influence du niveau d'instruction de la femme sur son revenu et son niveau de richesse

L'analyse de la variance montre que la différence entre les revenus des femmes analphabètes et des femmes alphabétisées est statistiquement significative, par contre cette même analyse montre que la différence entre le revenu des femmes analphabètes et le revenu des femmes ayant le niveau primaire n'est pas statistiquement significative, au seuil de 5% avec une probabilité de 0,005. On peut alors dire que le niveau d'instruction influe sur le revenu monétaire de la femme (tableau XI).

L'analyse de la variance révèle que la différence entre les niveaux de richesse des femmes n'est pas statistiquement significative au seuil de 5% avec une probabilité de 0,447. Alors, le niveau d'instruction n'a pas d'influence sur le niveau de richesse des femmes (tableau XI).

Tableau XII : Analyse de la différence du revenu de la femme et de son niveau de richesse selon son niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Revenu total	Niveau de richesse
Alphabétisé	99556 a	222167
Primaire	88286ab	317200
Analphabète	68 368 b	193043
F	5,834	0,815
Pr>F	0,005	0,447
Signification	S	NS

Sources : données d'enquête 2015

NB : S = significatif ; NS= non significatif ; F= test de Fisher ; Pr= Probabilité

3.1.12 Influence de l'accès aux équipements du chef d'exploitation par la femme sur le revenu de la femme

L'analyse de la variance montre que la différence entre le revenu des femmes ayant accès aux équipements du chef d'exploitation et de celles n'ayant pas accès est statistiquement significative au seuil de 5%, avec une probabilité de 0,021(tableau XII).

Alors, l'accessibilité des équipements par la femme a une influence sur le revenu des femmes.

Tableau XIII : Analyse de la différence du revenu en fonction de l'accessibilité aux équipements

Accessibilité équipement	Revenus	F	Pr>F
Accès	89627a		
Pas d'accès	53833b	5,650	0,021
Signification	S		

Source : données d'enquête 2015

NB : S= significatif ; F= test de Fisher ; Pr= Probabilité

3.1.13 Relation entre le Revenu total de la femme et la superficie totale du champ individuel de la femme

Considérons le modèle $rev_tot = \beta_0 + \beta_1 * sup_tot + u$.

Dans ce modèle, l'influence de la variable explicative sup_tot sur la variable expliquée « rev_tot » est donnée par le niveau du paramètre β_1 . Si « sup_tot » a une influence sur « rev_tot », on s'attend à ce que β_1 soit différent de zéro ($\beta_1 \neq 0$). Le test d'influence de « sup_tot » sur « rev_tot » consiste donc au test des hypothèses suivantes: $\begin{cases} H0: \beta_1 = 0 \\ H1: \beta_1 \neq 0 \end{cases}$

(Existe plusieurs paramètres qui peuvent influencer la variation du revenu de la femme. Nous avons considéré dans notre étude la variable explicative sup_tot , car la taille de la superficie dépend de plusieurs paramètres. Alors en considérant la variable superficie, nous prenons également en compte un ensemble de paramètres qui peut aussi influencer le revenu de la femme).

A partir du test de signification (test de Student) du paramètre de la variable « sup_tot », au seuil de 5% (tableau XIII) on a 0,05 qui est très hautement supérieur à 0,0001. Le paramètre β_1 est alors très hautement significatif au seuil de 5%, c'est-à-dire qu'il est statistiquement différent de zéro à ce seuil, donc l'hypothèse H_0 est rejetée. Cela signifie également que la variable « sup_tot » associée au paramètre β_1 a une influence significative sur « rev_tot » au seuil de 5%.

Nos résultats montrent donc que la superficie du champ individuel de la femme influence significativement le revenu total de la femme.

Tableau XIVII : Paramètres du modèle

Source	Valeur	Ecart-type	t	Pr > t	Borne inférieure (95%)	Borne supérieure (95%)
Constante	56795,165	5654,406	10,044	< 0,0001	45523,313	68067,017
Superficie totale	41324,476	7683,144	5,379	< 0,0001	26008,409	56640,544

Source : données d'enquête 2015

t= test de Student ; Pr=probabilité de Student

Equation du modèle : $Rev_tot = 56795,1650458841 + 41324,4760991645 * Sup_tot$

De cette équation on peut dire que lorsque la superficie totale du champ individuel de la femme augmente de 1 ha, le revenu total de la femme augmente de 41325 FCFA.

NB : - β_0 et β_1 représentent des paramètres inconnus à estimer ; **sup_tot** = la variable indépendante ; **rev_tot** = la variable dépendante ; **u** le terme aléatoire ou stochastique.

- **rev_tot** : revenu total de la femme ; **sup_tot** : superficie totale emblavée par la femme.

3.1.14 Influence de la superficie totale du champ familial (collectif) sur le revenu total de la femme

Considérons le modèle $rev_tot = \beta_0 + \beta_1 * sup_tot_collectif + \beta_2 * sup_cot + u$. Dans ce modèle l'influence de la variable explicative « **sup_tot_collectif** » sur la variable expliquée « **rev_tot** » est donnée par le niveau du paramètre β_1 et l'influence de la variable explicative « **sup_cot** » sur la variable expliquée « **rev_tot** » est donnée par le niveau du paramètre β_2 .

Si « **sup_tot_collectif** » a une influence sur « **rev_tot** », on s'attend à ce que β_1 soit différent de zéro ($\beta_1 \neq 0$). Le test d'influence de « **sup_tot_collectif** » sur « **rev_tot** » consiste donc au test des hypothèses suivantes:
$$\begin{cases} H_0: \beta_1 = 0 \\ H_1: \beta_1 \neq 0 \end{cases}$$

Si « **sup_cot** » a une influence sur « **rev_tot** », alors β_2 est différent de zéro ($\beta_2 \neq 0$). Le test d'influence de « **sup_cot** » sur « **rev_tot** » consiste donc au test des hypothèses suivantes:
$$\begin{cases} H_0: \beta_2 = 0 \\ H_1: \beta_2 \neq 0 \end{cases}$$

Le test de signification du paramètre β_1 au seuil de 5% montre que le seuil de 0,05 est inférieur à 0,095. Alors, le paramètre β_1 n'est pas significatif au seuil de 5% ; c'est-à-dire qu'il n'est pas différent de zéro donc l'hypothèse H_0 est acceptée. Cela signifie que la variable explicative « **sup_tot_collectif** » n'a pas d'influence significative sur la variable expliquée « **rev_tot** ». On peut donc dire que la variation de la superficie du champ collectif n'influe pas sur la variation du revenu total de la femme (tableau XIV).

Concernant le paramètre β_2 , le test de signification au seuil de 5% montre que ce seuil est inférieur à 0,098. Donc le paramètre β_2 n'est pas significatif et l'hypothèse H_0 est acceptée. C'est-à-dire que la variable explicative « **sup_cot** » n'influe pas significativement sur la variable expliquée « **rev_tot** ». Alors, la variation de la superficie du champ de coton n'influe pas significativement sur la variation du revenu total de la femme (tableau XIV).

Tableau XV : Paramètres du modèle

Source	Revenus	Ecart-type	t	Pr > t	Borne inférieure (95%)	Borne supérieure (95%)
Constante	87990,134	8056,078	10,922	< 0,0001	71926,770	104053,497
sup_cot	3504,094	2092,867	1,674	0,098	-668,964	7677,151
sup_tot_collectif	-2509,558	1485,313	-1,690	0,095	-5471,189	452,073

Source: données d'enquête 2015

NB : t = test de Student ; Pr=probabilité de Student

- β_0 ; β_1 ; β_2 représentent les paramètres inconnus à estimer ; **sup_cot** et **sup_tot_collectif** = variables indépendantes ; **rev_tot** = la variable dépendante ; u le terme aléatoire ou stochastique.

- **rev_tot** : revenu total de la femme ; **sup_cot** : superficie du champ collectif en coton ;

Sup_tot_collectif : superficie totale du champ collectif.

3.2 Discussions

La caractérisation socioéconomique des femmes enquêtées montre que 98,7% des femmes (la majorité) ne sont pas propriétaires des terres exploitées contre seulement 1,3% qui se déclarent propriétaires. En effet dans la plupart des régions du Burkina Faso, la terre est prêtée à la femme pour ses propres productions agricoles. C'est ce que confirment les propos de Ouoba et *al* qui affirment en 2003 dans leur rapport intitulé : « Analyse stratégique des enjeux liés au genre au Burkina Faso » que « les femmes ne sont pas propriétaires terriens, elles détiennent simplement des droits d'usage précaires sur les terres qu'elles exploitent. Elles n'ont aucune garantie sur les terres et celles-ci peuvent leurs être retirées d'un moment à l'autre même et surtout après aménagement et restauration ». Il faut rappeler que les 1,3% de femmes que nous avons enquêtées comme étant des propriétaires sont en fait des veuves qui occupent les terres de leur défunt mari. Selon le RGA (2012b), seulement 17% des femmes ont hérité de leur parcelle sur le plan national. Nos valeurs bien que très faibles ne sont pas en contradiction avec ceux du RGA (2012b) en ce sens que l'écart de valeurs constaté peut s'expliquer par le fait que l'enquête a concerné une seule localité. Nous pouvons aussi justifier cela par le fait qu'à Somorogouan le mode d'accès aux terres agricoles par la femme est le prêt.

Au-delà de l'insécurité foncière, les femmes connaissent un accès limité aux services sociaux de base comme l'éducation et la formation.

Il ressort des résultats sur le niveau d'instruction de la femme que le taux d'analphabétisme est élevé, tant chez les femmes issues des foyers monogames que chez celles qui sont dans les foyers polygames. Ceci est un constat général qui peut s'expliquer par le fait que la femme rurale est exclue de certains avantages sous le poids des traditions. Le niveau d'analphabétisme est relativement plus élevé chez les femmes polygames (55,88% des femmes uniques ; 60% des femmes de rang_1 ; 63,16% des femmes de rang_2) parce qu'elles sont relativement plus vieilles et acceptent plus facilement le poids des traditions alors que celles des foyers monogames paraissent plus jeunes, plus perceptibles aux projets de développement et luttant contre le poids des traditions voire défiant souvent la tradition. Ces résultats sont conformes à ceux rapportés par l'INSD (2009) dans son rapport sur la situation socio-économique des femmes en 2009. Le faible niveau d'instruction constitue un véritable problème pour l'épanouissement, le bien-être social et économique de la femme et de la famille. C'est ce qu'atteste l'ISND (2009) en déclarant que l'éducation joue un rôle important dans le développement d'une nation. Le plus faible niveau d'instruction constaté chez les femmes

coépouses est dû au fait que les femmes instruites ont tendance à refuser la polygamie. Cela est en parfaite harmonie avec Antoine (2002) : Antoine et Pilon (1998), Marcoux et Piché (1998), cités par Hertrich (2010) qui relève que l'essor de la scolarisation féminine et la remise en question des codes matrimoniaux anciens peuvent être considérés parmi les facteurs de la baisse de la pratique polygamique. Locoh (1996), Antoine et Nantelamio (1988), cités par Sanni (2010), font le même constat et affirment que l'évolution de l'instruction de la femme et sa prise de conscience sur ses droits peuvent être citées comme des facteurs ayant amené d'importantes évolutions dans le domaine de l'organisation conjugale, notamment le recul de la polygamie.

En plus du problème d'analphabétisme, nous constatons que les superficies emblavées par les femmes sont de petites tailles.

En effet, les analyses sur les systèmes de cultures montrent que les femmes emblavent en moyenne 0,72 ha. C'est le sésame et le soja qui occupent une part importante de ces superficies, avec respectivement 0,5 ha et 0,45 ha. Ces résultats sont conformes à ceux du RGA (2012a), qui dans son rapport sur la contribution de la femme indique qu'au niveau national, la femme exploite en moyenne 0,76 ha pour les superficies collectives et 0,34 ha pour les superficies individuelles, tout en affirmant que c'est dans les zones cotonnières que les superficies des femmes sont les plus petites. Cette faiblesse des surfaces exploitées par les productrices n'est pas liée seulement au manque de terres ; elle est aussi liée au manque d'équipement et de la main d'œuvre nécessaires pour exploiter des superficies plus grandes (Droy, 2008). En plus de la faiblesse des superficies, de nombreuses femmes n'ont pas pu avoir une portion de terre pour cette campagne ; cela peut s'expliquer par le fait que ces derniers temps, le département de Somorogouan connaît un problème foncier dû au déguerpissement des producteurs hors de la zone agro-pastorale qui est désormais considérée comme une zone uniquement pastorale. Cette situation a causé la perte de terres de plusieurs producteurs chez qui les femmes empruntaient la terre pour leur propre production.

En ce qui concerne les principales cultures de rente produites par les femmes, les résultats montrent que ce sont le sésame et le soja qui constituent les principales productions agricoles génératrices de revenus pour les femmes. La production du soja procure des revenus à 48,6% des femmes contre 39,9% des femmes pour le sésame. Ces cultures occupent une part importante dans la formation du revenu agricole de la femme. En effet, les produits de la vente du sésame et du soja représentent respectivement 44,3 % et 30,9% du revenu pendant que la vente du coton intervient dans la composition du revenu à hauteur de 16,3%. Ces résultats sont similaires à ceux du RGA (2012a) contenus dans son rapport général sur le rôle de la femme dans l'agriculture au

Burkina Faso, qui soutient que les femmes tirent la majeure partie de leurs revenus agricoles dans la vente des oléagineux et protéagineux (34,5% du revenu). En considérant le rang de la femme, le sésame est la principale source de revenus pour les femmes uniques (52,94%), par contre, pour les femmes issues d'une famille polygame, c'est-à-dire les femmes de rang_1 (55%) et de rang \geq 2 (52,63%), c'est le soja. Cela peut s'expliquer par le fait que les femmes sont permanentes dans les travaux des exploitations collectives. En effet comme le stipule le RGA (2012a) dans son rapport, leur emploi du temps très chargé ne leur permet pas toujours de s'investir comme il se doit sur leur propre parcelle ; ce qui a pour conséquences de les mettre en retard dans l'exécution de certains travaux (semis et les sarclages), déterminants pour la réussite de la campagne et pour une meilleure productivité des parcelles. Elles sont donc obligées de s'investir dans la production des cultures peu exigeantes comme le sésame ou le soja. Etant donné que le sésame est moins exigeant que le soja, les femmes de rang unique vont le préférer au dernier, car dans les familles monogames le nombre d'actifs est réduit et la femme aura tendance à travailler plus longtemps dans le champ collectif comparativement aux femmes de familles polygames où la main d'œuvre est plus importante. Nous pouvons donc dire que la polygamie offre un certain avantage dans l'exploitation agricole, tant pour le chef d'exploitation que pour la femme. Selon Somda (2007), la polygamie permet le partage des travaux domestiques et de certaines responsabilités conjugales. Le CEPED (1998) fait le même constat dans sa chronique en citant le sociologue sénégalais Diop A.B. : « la polygamie présente de nombreuses commodités. Elle permet de s'allier à plusieurs groupes et confère un avantage social. Elle représente un apport économique, car la femme, par son travail ou ses cultures personnelles, contribue à l'entretien du ménage. La procréation d'enfants permet d'avoir une main-d'œuvre plus nombreuse ».

Pour ce qui est de la rentabilité du sésame et du soja produits par la femme, le compte d'exploitation que nous avons établis montre que le sésame est financièrement plus rentable que le soja (respectivement, 91 008 F/ha et 46 718 F/ha), alors que le soja a un rendement élevé par rapport au sésame (respectivement 256,9 kg/ha et 505,9 kg/ha). Cela peut être justifié par le fait que le prix du sésame est plus élevé sur le marché et que cette culture est moins exigeante en termes de main d'œuvre et d'intrants, comparativement au soja. Ce résultat sur le rendement bien que faible est conforme à celui trouvé par le MAHRH (2011) qui trouve que le soja a un rendement plus élevé que le sésame avec respectivement 946 kg/ha et 540 kg/ha. Selon le CEMES (2014), le sésame procure aux femmes un revenu moyen de 415 153 F/ha. Quant au soja, il leur donne un revenu de 73 573 FCFA/ha. Nos résultats se conforment à ceux du

C-AMS. La faiblesse du revenu et du rendement peuvent s'expliquer par le manque de formation des productrices, l'inaccessibilité des intrants. En plus, cette année il y a eu une certaine réticence des femmes pour la production du sésame due à la mévente de la production passée. Le revenu agricole moyen de la femme est de 80 473 FCFA. Les revenus des femmes, selon qu'elles soient uniques, premières ou deuxièmes et plus, ne sont pas statistiquement différents. Le revenu obtenu par la femme dans son propre champ est plus élevé que le revenu qu'elle perçoit en travaillant dans le champ collectif de coton. Ainsi, la femme gagne plus en produisant le sésame et le soja qu'en travaillant dans le champ de coton du chef d'exploitation. Tout compte fait, nous constatons que le revenu que la femme tire des cultures de rente paraît faible.

Malgré la faiblesse de son revenu, la femme participe aux diverses dépenses. Effet, les analyses sur l'utilisation du revenu de la femme nous révèlent que 23,4% du revenu de la femme est alloué aux dépenses pour les enfants (scolarité, santé, habillement), 20,7% pour ses propres besoins (habillement, ustensiles de cuisine), 20,5% pour les dépenses alimentaires. Au vu de cela, nous pouvons affirmer que le revenu de la femme est en grande partie utilisé pour les dépenses familiales. Ces résultats sont conformes à ceux trouvés par le RGA (2012c). Selon ce dernier, les femmes affectent environ 44% de leurs revenus soit aux soins de famille, à l'achat d'aliments ou aux cérémonies. Selon Karl (1996), cité par la FAO (1998), les femmes consacrent une part importante de leurs revenus à l'alimentation de leur famille. Le même auteur affirme que quand les femmes contrôlent directement les revenus, elles ont tendance à les consacrer au bien-être de la famille, notamment à l'amélioration du niveau nutritionnel des membres les plus vulnérables. Ainsi, comme le souligne Somda (2007), la femme joue un rôle important dans la satisfaction des besoins fondamentaux de la famille.

Nos résultats sur l'incidence de la pauvreté des femmes nous révèlent que l'incidence de la pauvreté reste élevée chez les femmes (40,1% et 64,9%, en considérant respectivement le seuil de pauvreté l'INSD et de la BM). Ces résultats sont en accord avec ceux de l'EBCVM (2003) (l'incidence globale de la pauvreté au niveau national est de 52% pour les femmes). Selon le même auteur, ce sont les femmes qui contribuent à l'incidence globale de la pauvreté au niveau national. En comparant l'incidence de la pauvreté des femmes selon qu'elles soient dans un mariage monogame ou polygame, nous constatons que la majorité des femmes qui sont dans des familles polygames vivent en dessous des deux seuils de pauvreté considérés. Ainsi, la polygamie est une source de paupérisation. Des résultats similaires ont été trouvés par le CNS en analysant le niveau de vulnérabilité selon le type de ménage. En effet, selon l'auteur, ce sont

les ménages polygames avec 3 femmes qui ont une incidence très prononcée, ensuite viennent les ménages polygames de deux femmes et les hommes divorcés ou séparés qui sont presque aussi vulnérables, puis les ménages monogames.

En ce qui concerne l'analyse des facteurs influençant le revenu et le niveau de richesse de la femme, nos résultats montrent que certains facteurs ont un impact significatif sur le revenu de la femme. Concernant l'influence du rang de la femme sur la valeur de ses biens et sur la somme qu'elle reçoit comme compensation pour son travail dans le champ collectif de coton, bien qu'il ait des différences entre les valeurs des biens et entre les valeurs de la compensation des femmes de rang différent, ces différences ne sont pas statistiquement différentes au seuil de 5%. Il ressort donc de cela que le rang n'a pas d'influence ni sur la valeur des biens de la femme, ni sur la somme de la compensation reçue pour son travail dans le champ collectif de coton. On peut donc affirmer que dans les familles polygames, les femmes sont traitées de façon équitable. Ces résultats ne sont pas en accord avec ceux du conseil national de la statistique (CNS) qui fait le constat dans son rapport sur la pauvreté et la vulnérabilité au Burkina, de l'existence d'inégalités dans les ménages polygames. Selon l'auteur, les hommes polygames ont tendance à s'occuper de leurs femmes contrairement à l'ordre d'arrivée en négligeant les premières femmes et leurs enfants. Cette divergence des résultats peut s'expliquer par le fait que l'étude de l'auteur a été menée sur le plan national, c'est-à-dire qu'elle prend en compte aussi bien les ménages urbains que les ménages ruraux. Or on remarque qu'en milieu rural où il y a beaucoup plus le respect de la tradition, les premières épouses sont mieux considérées que les dernières ; comparativement au milieu urbain. En considérant le niveau d'instruction de la femme, on constate que le niveau d'instruction n'influe pas sur la valeur des biens de la femme. Nous pouvons justifier cela par le fait que la femme a accumulé ses biens durant plusieurs années et que certains biens lui ont été offerts. Cependant, le niveau d'instruction de la femme influence significativement le revenu de la femme. En effet, le revenu de la femme alphabétisée est plus important que le revenu de la femme analphabète. Ainsi, les femmes alphabétisées ont une production meilleure et écoulent plus facilement leurs produits par rapport aux femmes analphabètes. Nos résultats sont similaires à ceux de Maud Bakirdjian (2013), qui, lors de son étude sur l'influence du niveau d'alphabétisme des membres de Groupement sur leurs évolutions socio-économiques a trouvé que les membres alphabétisés ont un rendement supérieur par mètre carré sur leur champ individuel que les membres analphabètes et une plus grande proportion des membres alphabétisés parviennent à vendre une partie de leur récolte. En s'intéressant aux potentiels facteurs explicatifs de ces différences, l'auteur a remarqué que les alphabétisés utilisent

avantage les techniques agricoles modernes et ont un accès facile à l'engrais chimique que les analphabètes. L'AMVS fait le même constat en 2013 et affirme que le niveau d'instruction est une variable qui influe sur l'adoption d'innovations technologiques et de bonnes pratiques en matière d'utilisation des pesticides. Cependant, le revenu d'une femme ayant le niveau primaire n'est pas statistiquement différent de la femme analphabète. Cela peut s'expliquer par le fait que la majorité des femmes qui ont été scolarisées ont quitté l'école très jeune et se sont limitées aux trois premières classes. Ce niveau n'est pas suffisant pour les aider dans leur production. Par contre, la plupart des femmes alphabétisées ont suivi la formation à l'âge adulte et étaient déjà dans la production. Les femmes qui ont accès aux équipements de leur mari ont un revenu plus élevés comparativement à celles qui n'y ont pas accès (89 627F CFA et 53 833 FCFA, respectivement), car l'accessibilité des équipements telle que la charrue, permet aux femmes de réduire considérablement le coût des opérations culturales. Celles qui possèdent des superficies importantes ont aussi un revenu consistant. En effet, une augmentation de la superficie de la femme entraîne aussi l'augmentation de son revenu de façon significative. Ainsi, la productivité du soja et du sésame est liée à la superficie du champ de la femme. Il y a beaucoup d'auteurs qui ont fait des études dont les résultats sont similaires aux nôtres. Sébégo (2010), a constaté que la production du coton a suivi la même dynamique que les superficies exploitées entre 1985 et 2009. Selon Zagbaï (2005), cité par Zagbaï et al (2006), l'accroissement des superficies explique celui de la production cotonnière. En effet, lors d'une analyse des variations annuelles de la production cotonnière dans la région de Korhogo, au Nord et au Centre de la Côte d'Ivoire, Zagbaï et al (2006) ont noté un accroissement de la production cotonnière, d'une année à l'autre, provenant à 69 % de l'effet-superficie. Selon l'OCDE (2004), les deux tiers de l'accroissement de la production agricole sont attribuables à l'expansion de la superficie cultivée. Au Burkina Faso, nous sommes toujours dans un système extensif où l'augmentation de la productivité est liée à la superficie. Cette situation peut être imputable au faible niveau de technicité des productrices et au non-respect des normes de production.

CONCLUSION GENERALE

Cette étude qui avait pour objectif d'analyser l'influence des productions génératrices de revenus sur les conditions de vie de la femme a mis en évidence la contribution des cultures de rente à l'amélioration des conditions socioéconomiques des productrices.

L'analyse des résultats a montré que le sésame et le soja constituent les principales sources de revenus pour de nombreuses femmes. Ces deux cultures de rente sont économiquement rentables, car elles procurent du revenu à la femme et représentent une proportion essentielle dans la formation de ce revenu. Le revenu obtenu de la vente du soja et du sésame permet à la femme de contribuer aux dépenses familiales comme la scolarisation des enfants, la participation aux propres dépenses du mari et à ses propres dépenses. C'est dire donc que la culture du sésame et du soja participe à l'autonomisation de la femme. De plus, nos résultats montrent qu'il est plus profitable pour la femme de produire dans son propre champ que de travailler dans le champ de coton du mari.

Ces résultats confirment l'hypothèse selon laquelle le sésame et le soja constituent une source importante de revenus pour la femme.

L'analyse sur les avis des productrices sur les cultures de sésame et de soja ainsi que sur le coton produit par leur mari montre que les femmes ont une meilleure appréciation du sésame et du soja qu'elles produisent elles-mêmes, comparativement au coton produit par leur mari et elles y trouvent des avantages à dimension sociale, économique. Ces résultats confirment notre hypothèse selon laquelle la production des cultures pourvoyeuses de revenus est reconnue par la femme comme un facteur capital d'amélioration de ses conditions de vie.

L'étude a montré que les facteurs tels que la superficie du champ de la femme, l'accès aux équipements et le niveau d'instruction jouent un rôle capital dans la productivité du soja et du sésame pour la femme ; ils influencent significativement le revenu de la femme. Par contre, le rang de la femme n'a aucun effet sur la productivité de ces deux cultures de rente.

Ces résultats confirment notre hypothèse selon laquelle l'accessibilité aux facteurs de production et le niveau de formation sont des facteurs qui influencent significativement le revenu de la femme.

Bien que le sésame et le soja soient économiquement rentables, on note que le revenu obtenu dans la production de ces cultures par la femme reste faible à cause de certaines contraintes comme (i) l'inaccessibilité des équipements, (ii) l'insuffisance de la maîtrise

techniques lié au faible niveau d'instruction, (iii) l'insuffisance des terres cultivables de qualité et (iv) le manque de temps pour s'occuper de son propre champ.

Au vu de ces résultats, il nous paraît opportun de faire quelques suggestions à l'endroit des producteurs, de l'Etat et des chercheurs :

- aux producteurs, nous proposons :

- ✓ une meilleure organisation du temps de travail de la femme au profit de son champ individuel ;
- ✓ un libre accès des femmes aux informations et aux équipements techniques pour la production des cultures non vivrières.

- à l'Etat, nous suggérons :

- ✓ une prise de dispositions appropriées en vue de faciliter l'accès aux crédits et aux équipements pour les productrices et leurs groupements ;
- ✓ une meilleure organisation de la filière sésame et soja pour accroître les capacités de production des producteurs (productrices) et garantir l'écoulement de la production ;
- ✓ une prise de mesures permettant d'assurer le renforcement des capacités des productrices à travers leur formation et leur information permanentes.

- aux chercheurs, nous recommandons :

- ✓ une mise à disposition des variétés de soja et de sésame plus productives ; plus résistantes aux maladies, aux ravageurs et adaptées à la variabilité climatique.

BIBLIOGRAPHIE

- AAADI, 2012.** Rapport de pré diagnostic des filières Bétail-Viande et sésame : Burkina Faso. 9 p .
- AICB, 2012.** Note d'Information sur la filière coton du Burkina. 24p.
- Anonyme 1, 2013.** La pauvreté vue par l'ONU. [http : //www.henri-isaia.fr/htm](http://www.henri-isaia.fr/htm). Consulté le 6/01/2016.
- ANVS, 2014.** Plan de gestion des pestes et pesticides dans la vallée de Sourou. 169p.
- APME2A, 2009.** Etude filière Soja ; Burkina Faso. 61 p.
- Bakirdjian Maud, 2013.** Influence du niveau d'alphabétisme des membres de Groupes de Solidarité et des membres de Groupements Multiplicateurs sur leurs évolutions socio-économiques. L'analphabétisme: un frein à l'évolution socio-économique des ménages? ; Réseau de connaissances Consortium Néerlandais pour la Réhabilitation ; Note de recherche # 6 Muyinga, Burundi .8p.
- Banque Mondiale, 2008.** L'agriculture au service du développement : la problématique de la place réservée aux femmes ; Fiche de synthèse. 2 p.
- CDE, 2009.** Etude d'impact du programme coton bio et équitable d'Helvetas au Burkina Faso ; Campagne 2008/09. 67p.
- CEFCOD, 2013.** Situation de référence des principales filières agricoles au Burkina Faso. 208 p.
- Centre Français sur la Population et le Développement (CEPED), 1998.** La polygamie en Afrique : quoi de neuf ? Chronique no 28.4p.
- CNS .Pauvreté et vulnérabilité au Burkina.**
[http ://www.cns.bf/IMG/pdf/ep98_pauvrete_vulnerabilite](http://www.cns.bf/IMG/pdf/ep98_pauvrete_vulnerabilite). Consulté le/ 10/12/2015
- CRS/CEMES, 2014.** Etude de base sur le coton biologique ; Rapport quantitatif et qualitatif ; Ouagadougou. 75p.
- DEMBELE K., 2012.**Alternative possible à la production traditionnelle du coton en Afrique dans une perspective de développement durable ? Le cas du système de production biologique et équitable au mali ; thèse de doctorat ; UNIVERSITÉ DE LIÈGE – GEMBLOUX AGRO – BIO TECH. 195 p.

- DROY I., 2008.** Les femmes productrices de coton bio-équitable au Mali : IRD UMR C3FD. 29p.
- FAO, 1995.** La contribution des femmes à la production agricole.
<http://www.fao.org/docrep/x0233f/x0233f01.htm/> Consulté le 21/07/2015.
- FAO, 1990.** Les femmes et la sécurité alimentaire durable.
<http://www.fao.org/docrep/x0233f/x0233f01.htm>. Consulté le 10/05/2015.
- FAO, 1994.** Burkina Faso- les femmes. l'agriculture et le développement rural. 9 p.
- FAO. 1998.** Genre. clé pour le développement et la sécurité alimentaire ; Rome. p 24.
- FAO, 2011.** Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-11. 94p.
- FAO, 2012.** Analyse des incitations et pénalisations pour le coton au Burkina Faso. 46 p.
- Helvetas, 2006.** Impact de la culture du coton biologique ; Rapport annuel. 32 p.
- Hertrich Véronique, 2010.** La polygamie : persistance ou réaménagement ? Le cas d'une population rurale du Mali ; version initiale d'une contribution aux Cahiers québécois de démographie ; Ined, Paris. 26p.
- Hochet P. et Guissou C., 2010.** Une Politique D'adaptation Climatique Inachevée Mais Persistante. Le Cas de la Zone Pastorale du CEZIET de Samorogouan (Burkina Faso).18 p.
- INSD, 2003.** Analyse des résultats de l'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages ; Rapport final. 270p.
- INSD, 2009.** Situation socioéconomique des femmes. 138 p.
- INSD, 2010.** Analyse de quelques résultats des données de la phase principale de l'enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICVM) de 2009. 13 p.
- INSD, 2013.** Annuaire statistique 2013. 376 p.
- MARHASA, 2015.** Résultats définitifs de la campagne agricole 2014/2015 et perspective de la situation alimentaire et nutritionnelle. 66 p.
- MARHRH, 2011.** Résultats définitifs de l'enquête permanente agricole (EPA) ; Campagne agricole 2009/2010. 104p.

- Martin Gibril, 2010.** Définition, mesure – appréhension globale de la pauvreté : cas du Bénin : Session C-Pa 6a. 12p. <https://www.ex.it.ws/search/Degradation::Dan:Bois:doc/16>. Consulté le 14/01/2016.
- Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA), 2012.** États généraux sur la filière cotonnière : Rapport final .46p.
- Ministère de la Promotion de la Femme, 2006.** Plan d'action pour la promotion de la femme 2006-2010. 75 p.
- Ministère de la Promotion de la Femme, 2009.** Document de la politique nationale genre du Burkina Faso. 56 p.
- Nelen J., Traoré N., Ouattara M., 2004.** De la colonisation du vide à la concertation sur le plein : Réglementation de l'exploitation d'une zone pastorale à Samorogouan, Burkina Faso ; Dossier n0. 129 ; SNV. 62 p.
- OCDE, 2004.** Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO.
<https://books.google.com/books?isbn=926402011.html>. Consulté le 14/02/2016 ;
- Ouédraogo A., Yombi L, Doumbia S., EyhornF, Dischl R., 2008.** Guide de production du coton biologique et équitable ; Ouagadougou, Burkina Faso : Helvetas. 47p.
- Ouoba R., Tani M., Toure Z., 2003.** Analyse stratégique des enjeux liés au genre au Burkina Faso. 105 p.
- Plan Communal de Développement de la commune rurale de Samorogouan, 2013.** Rapport final. 59 p.
- Plan Communal de Développement de la commune rurale de Samorogouan, 2009.** Rapport final. 63 p.
- RGA, 2012a.** Le rôle des femmes dans l'agriculture du Burkina ; Rapport final ; MARH. 77p ;
- RGA, 2012b.** Analyse thématique sur la gestion des terres et le foncier ; Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique. 42 p.
- RGA, 2012c.** Economie des filières céréalière oléagineuse et protéagineuse ; Rapport final ; MARH. 164 p.
- RONGEAD, 2013.** La filière sésame au Burkina Faso. 89 p.

- Samadoulougou, I.L., 2004.** Coton et Organisations Paysannes au Burkina Faso : Rapport d'une étude commanditée par l'organisation inter-églises de coopération au développement (ICCO).58p.
- Sanni Amadou Mouftaou, 2010.** La Polygamie au Bénin : Résistance au changement ou diversification des formes de conjugalité ? CEFORP/UAC ; Cotonou-Bénin. 18p.
- Sanou M., 2013.** Augmentation de revenus et promotion de l'emploi décent en faveur des femmes et des jeunes ; Etude sur la situation de référence de l'emploi et de la formation professionnelle dans les régions de la boucle du Mouhoun et du Nord ; Rapport final ; Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (Burkina Faso) ; PNUD. 81 p.
- Sawadogo K. , 2006.** La pauvreté au Burkina : Une analyse critique des politiques et des stratégies d'intervention locales. 35 p.
- Sebego M., 2010.** Les causes des contre-performances de la filière coton au Burkina Faso : Une analyse en modélisation VAR non contraint ; CAPES ; Burkina Faso. 37p.
- Somda C., 2007.** Approche genre au Burkina Faso. 8 p.
- UNPCB, 2012.** Programme de promotion du coton biologique au Burkina Faso ; Rapport annuel .17p.
- Vognan G, Glin L.C., Bamba I., Ouattara B.M. et Nicolay G., 2013.** Analyse comparative de la rentabilité financière et économique des systèmes de production biologique, conventionnelle et transgénique au Burkina Faso. 19p.
- Vognan Gaspard, 2013 .**Etude d'impact du programme de renforcement du secteur coton en Afrique de l'ouest et du centre ; WACIP. 44p.
- Yeye A., Zonou B., Sanou B. et Touré M. A., 2009.**Les conventions locales au Burkina Faso : une diversité de pratiques. 28 p.
- ZAGBAÏ H. S., BERTI F. et LEBAILLY P., 2006.** Impact de la dynamique cotonnière sur le développement rural. *Base* [En ligne], numéro 4, volume 10, Biotechnol. Agron. Soc. Environ. 2006 10(4), p. 325–334.URL : <http://popups.ulg.ac.be/1780-4507/index.php?id=601>. Consulté le 12/02/2016.
- <http://www.africanbusinessjournal>. Emploi : L'agriculture, 1er pourvoyeur d'emplois pour les femmes en Afrique. Consulté le 21/11/2015.

ANNEXES

Annexe 1 : Recueil des prix produits agricoles, animaux, intrants, biens et services

N°	Produits	Prix moyen(FCFA)
1.	Taureau/boeuf	200000
2.	Femelle/Gestante	175000
3.	Génisse	110000
4.	Veau	60000
5.	Asins	50000
6.	Ovins	35000
7.	Caprins	10000
8.	Porcins	20000
9.	Volaille	2000
10.	cheval	250000
11	Moto	450000
12	Vélo	32000
13	Téléphone Portable	15000
14	Téléphone	70000

Source : MASA. SPCPSA. 2009 et 2013.

INERA/PROGRAMME COTON.

CORAF / FAM & COMM

I-Informations Générales

Région.....Province.....Commune.....Village/Site.....

....

II - Caractérisation des femmes

Nom et prénom..... Age/...../ Religion/...../
 Autochtone/...../ Allochtone/...../ Ethnie.....Niveau d'instruction/...../
 Statut foncier/...../ Situation matrimoniale/..... / Rang/...../ Nombre
 de coépouses/...../ Nombre d'enfants /..... / Filles/...../ Garçons/...../. Nombre d'actifs
 agricoles/...../ Hommes/...../ Femmes/...../

Activité principale// Activité secondaire-/...../ Cultures principales
 selon le revenu/..... /

Biens propres à la femme

Biens	Nombres	Etat
Moto		
Vélo		
Téléphone		
Tricycle		
Charrette		
Bovins		
Asin		
Ovin		
Equin		
Caprin		
Porcins		
Volailles		
Autres		

Avez-vous votre propre champ ? Oui /.../ Non /.../

Quelle est la surface totale dont vous disposez ?.....ha

Statut foncier : Prêt/.../ héritage/.../ don/.../ location/.../

Avez-vous accès aux facteurs de productions ? Oui/.../ non/.../

Si oui lesquels ?.....

Parmi ces cultures : coton, soja, sésame, lesquelles produisez vous ? Pourquoi ?

.....

Parmi ces cultures, (coton, soja, sésame) dans laquelle travaillez vous le plus ?.....

Pourquoi ?.....

Cultures pratiquées par la femme en 2014/2015

	Coton	Sésame	Soja
Superficie (ha)			
Production (kg)			

Charges de production de la campagne 2014/2015

Intrants	Coton.....ha		Sésame.....ha		Soja.....ha	
	Quantité	Prix unitaire	Quantité	Prix unitaire	Quantité	Prix unitaire
Semences						
NPK						
Urée						
Autre engrais						
Herbicides						
Insecticide						

Frais des opérations engagées dans la production

Opérations	Montant		
	Coton	Sésame	Soja
Labour +enfouissement			
Semis			
1 ^{er} sarclage			
Démariage			
2 ^e sarclage			
Buttage			
Désherbage pour la récolte			
Traitements phytosanitaires			
Récolte			
Transport			
Autres			

Repartitions de la main d'œuvre dans le champ de la femme

		Coton /.....ha/		Sésame./.....ha/		Soja/.....ha/	
		Temps mis par jour(en h)	Nbre de jrs	Temps mis par jour(en h)	Nbre de jrs	Temps mis par jour(en h)	Nbre de jrs
Labour + enfouissement M.O	homme						
	femme						
Semis	homme						
	femme						
1^{er} Sarclage :	homme						
	femme						
Démariage	homme						
	femme						
2e Sarclage	homme						
	femme						
Buttage	homme						
	femme						
Désherbage pour faciliter la récolte	homme						
	femme						
Traitements phytosanitaires	homme						
	femme						
Récolte	homme						
	femme						
Transport	homme						
	femme						

Revenu de la femme et source de revenu

	Vente coton (FCFA)	Vente sésame (FCFA) ou quantité vendue (kg)	Vente soja (FCFA) ou quantité vendue (Kg)
Revenu tiré du champ individuel de la femme			

Type de revenu	Répartition du revenu de la femme en %
Vente coton	
Vente sésame	
Vente soja	
Vente céréales	
Ventes autres produits agricoles	
Vente animaux	
Autres	

Nature des dons du mari pour votre participation aux cultures suivantes

Type de champ	Nature du don	Estimation du don (FCFA)
Coton		
Sésame		
Soja		

Ce montant est-il fonction de vos jours de travail dans le champ collectif ? oui/.../ non/.../

Ce montant est-il fonction du bilan des récoltes ? oui/.../ non/.../

Ce montant –est-il le même pour toutes les épouses ? oui/.../ non/.../

si non pourquoi ?

Recevez les cultures suivantes en nature ? Si oui (donner les quantités en kg)

Coton/.....kg/ .Sésamekg/ Sojakg .

Transformation et commercialisation des produits dérivés

Transformez vous les produits agricoles ? (coton, sésame, soja)
lesquels/...../

Où trouvez-vous ces produits ? Achat/.../ vos propres récolte/ .../ dont/.../ Autres (à préciser)/...../

Quels bénéfices obtenez- vous de ce commerce ? Coton/.....FCFA/
Sésame/.....FCFA/ soja/.....FCFA/

Quelle est la contribution de la femme aux dépenses du ménage (par la méthode des 10 cailloux)

	Mari	Femme	Autres membre du ménage	Total (%)
Part dans le revenu total du ménage				100
Part dans les frais de nourriture				100
Santé				100
Depenses des enfants				100
Dépenses de la femme				100
Dépenses agricoles				100
Entretien de l'habitat				100
Sociales (cérémonies)				100

Comment est utilisé l'argent gagné dans la production ? (par la même méthode)

Aide au mari..... /10 : Aide parents..... /10 : Alimentation..... /10 : Propres dépenses...../10 :
 Dépenses des enfants...../10 : Épargne..... /10 : Autres dépenses...../10

Selon vous quels sont avantages de la culture du coton pour votre mari et pour vous-même ?

		Principaux avantages de la culture pour le mari	Principaux avantages de la culture pour vous-même
1	Accomplissement personnel		
2	Cohésion familiale		
3	Disponibilité d'aliments		
4	Disponibilité d'intrants		
5	Disponibilité monétaire		
6	Notoriété		
7	Richesse financière		
8	bénéfique		

Selon vous quels sont avantages de la culture du sésame et du soja pour votre famille et pour vous-même ? (se référer au tableau précédent en écrivant seulement le numéro correspondant aux éléments) /...../...../...../...../...../...../...../...../...../